



RAPPORT D'ANALYSE DE GENRE RESILAC*2

Communes de Dargala, Mindif, Tokombéré, Koza et Mora

Auteurices : Equipe RESILAC*2

REMERCIEMENT

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à toutes les personnes et institutions qui ont contribué à la réalisation de cette analyse genre dans le cadre du projet RESILAC 2. Nous tenons particulièrement à les adresser :

Aux communautés des communes de Dargala, Mindif, Tokombéré, Koza et Mora pour leur collaboration active et leur ouverture tout au long de l'étude. Leur engagement, leur disponibilité et leur partage d'expériences ont été essentiels pour la réussite de cette analyse.

Aux autorités locales, administratives et aux leaders communautaires, dont le soutien et les conseils ont permis de renforcer la pertinence et la qualité des données collectées. Leur implication a joué un rôle déterminant dans l'adaptation de l'étude aux réalités locales.

Aux agents de collecte des données et aux participant·e·s des Focus Group Discussions (FGD) et des entretiens individuels. Leur contribution, leur engagement et leur honnêteté ont permis d'obtenir des résultats riches et significatifs.

Aux partenaires, y compris différentes instances du Consortium et les organisations de la société civile, qui ont apporté leurs expertises et leur soutien tout au long du processus. Leur collaboration a été un atout précieux dans la mise en œuvre de cette analyse genre.

Aux bailleurs de fonds et partenaires financiers, dont le soutien nous a permis de mener à bien cette étude essentielle pour la prise en compte du genre dans le projet qui se veut réactif au genre.

TABLE DE MATIÈRE

| | |
|--|----|
| REMERCIEMENT | 1 |
| SIGLE ET ACRONYMES | 4 |
| LISTE DES TABLEAUX | 5 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 6 |
| RÉSUMÉ DE L'ANALYSE | 7 |
| 1. INTRODUCTION | 11 |
| 1.1. OBJECTIFS | 11 |
| 1.2. METHODOLOGIE | 12 |
| 1.3. LIMITES DE L'ÉTUDE | 17 |
| 2. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE | 19 |
| 3. RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE GENRE | 20 |
| 3.1. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL | 20 |
| 3.2. PRISE DE DÉCISION | 25 |
| 3.5. ACCÈS AUX ESPACES ET SERVICES PUBLICS | 41 |
| 3.6. SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE | 46 |
| 3.7. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET PROTECTION | 49 |
| 3.8. BESOINS ET ASPIRATIONS | 57 |
| CONCLUSIONS | 61 |
| BIBLIOGRAPHIE | 73 |
| ANNEXES | 74 |

SIGLE ET ACRONYMES

| | |
|-------------------|---|
| ACADIR | Association Camerounaise pour le Dialogue Interreligieux |
| ACF | Action Contre la Faim |
| AGR | Activités génératrices de revenus |
| AJED-MR | Association de Jeunes pour le Développement du Monde Rural |
| ALDEPA | Association Locale Pour un Développement Participatif et Autogéré |
| AVEC | Associations villageoises d'épargnes et de crédit |
| CARE | Cooperative for Assistance and Relief Everywhere |
| CCD | Centre pour la Citoyenneté et le Développement |
| CCFD | Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire |
| CNI | Carte nationale d'identité |
| CTD | Collectivités territoriales décentralisées |
| DAPROFF | Délégation d'arrondissement de la promotion de la Femme et de la Famille |
| DI | Déplacés internes |
| DIU | Dispositif intra-utérin |
| EHA | Eau hygiène et assainissement |
| FGD | Focus Group Discussions |
| GIC | Groupements d'initiative commune |
| INS | Institut National de la statistique |
| MAM | Malnutrition Aigüe modérée |
| MINADER | Ministère de l'agriculture et de développement rural |
| MINPROFF | Ministère de la promotion de la femme et de la famille |
| NOCC | National Observatory on climate change |
| OBC | Organisation à base communautaire |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| OSC | Organisation de la société civile |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PCD | Plan communal de développement |
| PDI | Personnes déplacées internes |
| PNDP | Programme national de développement participatif |
| RESILAC II | Redressement économique et social inclusif du lac Tchad (phase 2) |
| SODECOTON | Société Camerounaise de Coton |
| SSR | Santé Sexuelle et Reproductive |
| TDR | Termes de références |
| TICOM | Travaux d'Intérêt Communautaire |
| UMOP | Unité de Mise en Œuvre du Projet |
| VBG | Violences Basées sur le Genre |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1: liste des villages sélectionnés | 12 |
| Tableau 2: Echantillon de l'enquête ménage | 13 |
| Tableau 3 : Répartition des discussions de groupe..... | 15 |
| Tableau 4: Répartition des entretiens individuels menés | 15 |
| Tableau 5: Temps consacré pour un travail rémunéré | 21 |
| Tableau 6: Opinions sur un partage équitable des tâches dans le ménage..... | 23 |
| Tableau 7: Options de recours après désaccord pour une décision au sein du ménage | 27 |
| Tableau 8: Perception sur le fait que les femmes doivent avoir une égale influence que les hommes sur les décisions économiques du ménage | 30 |
| Tableau 9: Types de ressources accessibles susceptibles de générer des revenus | 34 |
| Tableau 10: Perception des répondants sur le fait que les garçons ont plus de soutien des parents pour développer leurs compétences | 39 |
| Tableau 11: Pourcentage des répondant qui estiment que les services publics ne sont pas suffisamment accessibles | 41 |
| Tableau 12: Accessibilité aux crédits selon le sexe | 43 |
| Tableau 13: Niveau d'acceptabilité de la norme selon laquelle les femmes doivent avoir l'approbation du mari ou des membres de la famille pour utiliser les services financiers | 45 |
| Tableau 14: Connaissance de l'existence des droits sur la SSR..... | 47 |
| Tableau 15: Circonstances dans lesquelles les personnes interrogées ont ressenti le stress ou la peur..... | 48 |
| Tableau 16: Perception des lieux de recours en cas de VBG | 52 |
| Tableau 17: Besoins spécifiques selon le sexe et l'âge | 57 |
| Tableau 18: Obstacles rencontrés dans l'accès aux services offerts par les projets selon le sexe et l'âge | 59 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graphique 1: Répartition du statut dans le ménage des répondants par sexe | 19 |
| Graphique 2: Scolarisation des répondants par sexe | 20 |
| Graphique 3: Besoin d'évolution des normes sociales | 25 |
| Graphique 4: Difficultés rencontrées dans les négociations sur le contrôle des ressources selon le sexe | 37 |
| Graphique 5: Actions entreprises par les femmes pour améliorer la gestion de leurs biens | 38 |
| Graphique 6: Répartition des facteurs limitant l'accès à la formation professionnelle des jeunes filles en communauté | 43 |

RESUME DE L'ANALYSE

L'analyse genre du projet RESILAC 2 vise à examiner les normes sociales de genre et les dynamiques de pouvoir qui influencent l'accès, la participation et le bénéfice effectif des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables aux opportunités du projet. Elle repose sur une méthodologie mixte combinant des données quantitatives et qualitatives, incluant une enquête auprès de 463 ménages via Kobo Collect, la réalisation de 40 Focus Group Discussions, ainsi que des entretiens conduits par huit animateur·rice·s auprès de leaders communautaires, d'autorités locales et d'organisations féminines.

Les résultats mettent en évidence une division du travail fortement marquée par le genre. Les femmes et les filles assument majoritairement les tâches domestiques non rémunérées, tandis que les hommes sont davantage engagés dans le travail rémunéré. Bien que les femmes participent également aux activités génératrices de revenus, le temps qu'elles peuvent y consacrer reste limité en raison de leur charge domestique. Les normes sociales et religieuses contribuent à renforcer ces déséquilibres et influencent la répartition du pouvoir décisionnel. Les hommes et les garçons disposent d'une plus grande autonomie dans les décisions économiques (emploi, logement, vente de biens), tandis que les femmes et les filles sont principalement impliquées dans les décisions liées à la santé, à l'alimentation et à l'éducation. Malgré l'existence de mécanismes de dialogue au sein des familles, l'influence des femmes demeure limitée. Elles doivent souvent fournir des efforts supplémentaires pour faire valoir leur avis, en particulier au niveau communautaire, et leur participation aux processus décisionnels locaux reste marginale.

Les femmes, en particulier les personnes déplacées internes et les réfugiées, font face à un accès restreint aux actifs productifs, bien qu'elles développent des stratégies de résilience telles que l'épargne communautaire et les réseaux de solidarité féminine. L'accès aux services essentiels reste contraignant : 71 % des femmes rencontrent des difficultés d'accès aux services de santé, 50 % à l'éducation et 49 % à l'emploi. Parmi les principaux obstacles identifiés figurent le coût élevé des soins (28 %), les pratiques discriminatoires (75 %) et les normes sociales limitant leur autonomie. L'exigence d'une approbation maritale constitue également un frein majeur à l'accès aux services financiers.

La revendication des droits et la participation citoyenne demeurent faibles. En effet, 71 % des femmes déclarent ne pas connaître leurs droits civiques et politiques, et leur participation aux processus décisionnels publics reste inférieure à celle des hommes (44

% contre 66 %). Bien que certaines femmes soient engagées dans des associations, celles-ci restent peu structurées et faiblement soutenues, ce qui limite leur capacité de mobilisation collective. Par ailleurs, la connaissance des droits sexuels et reproductifs demeure insuffisante, avec 68 % des femmes déclarant ne pas connaître leurs droits en matière de SSR, malgré une exposition légèrement plus élevée à la sensibilisation chez les jeunes filles (43 %). La norme sociale valorisant l'obligation de procréer, en particulier d'avoir des enfants de sexe masculin pour assurer l'héritage, reste largement acceptée (53 %), restreignant l'autonomie des femmes et des filles dans les décisions concernant leur corps.

La prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) constituent un enjeu majeur. Seules 39 % des personnes enquêtées ont déjà entendu parler des VBG, et parmi elles, 69 % en donnent une définition correcte. L'exposition aux activités de sensibilisation est plus élevée chez les jeunes (49 %) que chez les adultes (30 % des femmes et 37 % des hommes). Les mécanismes de recours restent limités : la chefferie traditionnelle est davantage perçue comme un point de référence par les hommes (56 %) que par les femmes (41 %), tandis que 26 % des personnes interrogées estiment qu'il n'existe aucun lieu où chercher de l'aide.

Enfin, les aspirations diffèrent selon l'âge et le sexe. Les jeunes expriment principalement des attentes liées à l'éducation et à l'emploi, tandis que les adultes privilégient la stabilité économique, avec une forte demande en intrants agricoles et en équipements. Toutefois, la réalisation de ces aspirations est entravée par plusieurs facteurs, notamment les discriminations envers les femmes (30 %), les pressions familiales pesant sur les jeunes, ainsi que des barrières structurelles telles que le manque d'information (84 %) et le coût de l'éducation (25 % des filles).

Sur la base des constats issus de l'analyse, les recommandations prioritaires suivantes sont formulées :

1. Déployer des **campagnes d'éducation communautaire** ciblées, en mobilisant des canaux adaptés ainsi que des leaders communautaires et religieux influents, afin de **remettre en question les normes sociales et religieuses** qui justifient la division sexuée du travail.
2. Mettre en place des **mécanismes de reconnaissance et de valorisation publique** des hommes et des initiatives locales favorisant le partage équitable des tâches domestiques et productives, dans le but de promouvoir des modèles positifs et de faire évoluer les attentes communautaires.
3. **Renforcer les capacités des acteurs communautaires sur le genre** et promouvoir des plateformes de dialogue structuré entre les femmes, les autorités

- communales et les leaders locaux, afin de favoriser la résolution de problèmes concrets et la transformation progressive des normes sociales néfastes
4. Organiser des **campagnes d'information accessibles sur les droits fonciers et l'accès aux actifs productifs**, ciblant spécifiquement les femmes, les personnes déplacées internes et les réfugié·e·s, en s'appuyant sur les langues locales ainsi que sur les relais communautaires et religieux pour renforcer la légitimité des messages.
 5. Offrir un **accompagnement juridique de proximité**, complété par des mécanismes de médiation communautaire, afin de faciliter la **résolution des litiges fonciers** et une gestion plus équitable des ressources familiales, en particulier pour les femmes vivant dans des zones enclavées.
 6. Prioriser le **soutien aux organisations de femmes existantes**, en renforçant leurs compétences en négociation collective, en plaidoyer et en structuration organisationnelle, tout en adaptant les appuis aux contextes locaux spécifiques.
 7. Organiser des **dialogues communautaires inclusifs** associant femmes, hommes, leaders religieux et autorités locales, afin de remettre en question les normes sociales restrictives qui limitent la mobilité et l'autonomie des femmes, notamment dans l'accès aux services financiers et aux espaces publics.
 8. Mettre en œuvre des **mécanismes d'appui financier et matériel ciblés**, visant à réduire les barrières économiques qui limitent la participation des femmes et des jeunes aux opportunités économiques et de formation.
 9. Mettre en place des **dispositifs d'appui économique pour les jeunes**, incluant des kits d'accélération (intrants, équipements) et des parcours intégrés de formation professionnelle et d'insertion, afin de favoriser l'accès à des moyens de subsistance durables.
 10. Développer des **mécanismes d'information sur l'épargne et le crédit**, ainsi que des produits financiers adaptés (taux préférentiels, mentorat, garanties solidaires), spécifiquement conçus pour les femmes et les jeunes réfugié·e·s ou déplacé·e·s internes.
 11. Déployer des **programmes d'alphabétisation juridique et de sensibilisation aux droits civiques et politiques**, en utilisant des canaux accessibles tels que les médias locaux, les centres d'alphabétisation et les espaces communautaires, et en formant des relais communautaires et religieux.
 12. Intégrer des **modules complets d'éducation à la santé sexuelle et reproductive (SSR)** dans les programmes scolaires et de formation professionnelle, avec des contenus adaptés à l'âge et au genre, et compléter ces actions par des campagnes mobiles d'information sur les droits et les méthodes contraceptives.

13. Mettre en place des **programmes de mentorat et de soutien psychosocial** ciblant les **jeunes filles et les femmes**, afin de renforcer leur confiance en soi et leur capacité à prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur corps.
14. Former les comités dédiés, les pairs et les leaders communautaires à l'identification des signes de violences basées sur le genre (VBG), à la fourniture d'un premier soutien et à **l'orientation sécurisée des survivant·e·s** vers les services spécialisés.
15. Soutenir **le développement de plans communaux sensibles au genre** par des **budgets dédiés**, un suivi-évaluation efficace et des actions concrètes favorisant l'emploi et la formation qualifiante pour les femmes et les jeunes.

1. INTRODUCTION

Les communes de Mindif, Dargala, Koza, Mora et Tokombéré, situées dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, sont composées de diverses communautés ethniques. À Mindif et Dargala, les Peuls¹ les Massa et les Toupouri dominant, tandis qu'à Koza, les Mafa et les Podoko sont les groupes principaux². À Mora, les Kanuri et les Podoko¹ sont les communautés prédominantes, tandis qu'à Tokombéré, les Mada, Muyang et Zulgo forment la majorité³. Cette variété ethnique présente dans les communautés constitue fort heureusement un ancrage sur l'harmonie sociale. En fait, elle donne lieu à des mécanismes de soutien mutuel, notamment pendant les récoltes ou en période de crise, favorisant un esprit de solidarité entre les habitants.

Dans l'Extrême-Nord du Cameroun, les normes sociales et les contraintes économiques perpétuent des inégalités de genre qui limitent l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités et aux ressources. L'instabilité sécuritaire liée aux groupes armés non-étatiques aggrave ces disparités, rendant la participation des femmes encore plus précaire.

Subséquentement, une analyse genre est essentielle pour comprendre les dynamiques qui influencent la répartition du pouvoir et des ressources. Elle permet de mettre en lumière les freins à l'empouvoirement des femmes, d'adapter les interventions du projet RESILAC 2 et de garantir une approche inclusive qui répond aux réalités locales.

1.1. OBJECTIFS

L'étude vise à effectuer des analyses et formuler des recommandations permettant d'orienter les actions du projet RESILAC 2 de manière à garantir une mise en œuvre qui promeut l'équité de genre, répond aux besoins sexospécifiques des personnes vulnérables, et contribue à éliminer les discriminations et les stéréotypes de genre dans les zones d'intervention.

Plus spécifiquement, cette analyse vise à :

- Analyser les normes, valeurs, attitudes et comportements liés aux interventions proposées dans le projet RESILAC 2 ;
- Faire l'état des lieux des relations de genre et de pouvoir au sein des communautés ciblées par le projet RESILAC 2 ;
- Analyser les obstacles et autres facteurs limitant la participation des hommes et des garçons à la prévention des VBG ;

- Formuler des recommandations/points d'attention devant orienter la mise en œuvre des interventions du projet.

1.2. METHODOLOGIE

1.1.1. Préparation de l'étude

La préparation de l'analyse genre a suivi plusieurs étapes clés, s'appuyant sur les constats des diagnostics territoriaux antérieurs du partenaire CCD pour ajuster l'approche méthodologique.

Recherche documentaire

Une analyse documentaire approfondie a complété les données primaires, incluant des rapports de l'Institut national de la statistique (INS), des études antérieures sur le genre dans la région du Lac Tchad, et des documents spécifiques au projet RESILAC (analyse Genre RESILAC I, évaluation genre du RESILAC 1, Note de projet du RESILAC 2). Cette analyse a permis de contextualiser les données, d'identifier les tendances historiques et structurelles des inégalités de genre, et d'avoir une vue globale des interventions passées.

Conception et validation des outils

Les outils de collecte (questionnaires ménages, guides d'entretiens individuels et de groupe) ont été élaborés en lien étroit avec les TDR, conçus pour recueillir des données qualitatives et quantitatives de manière inclusive et accessible. Ils ont été soumis à une validation formelle par l'Unité de Mise en œuvre du Projet (UMOP) pour assurer leur alignement avec les objectifs de l'analyse genre et les exigences méthodologiques et éthiques.

Sélection des sites d'enquête et des villages cibles

La sélection des sites d'enquête et des villages a été une étape cruciale pour assurer la représentativité des données et la pertinence des résultats. Les communes ciblées par le projet RESILAC 2 ont été choisies et les villages ont été sélectionnés en s'appuyant sur les résultats des diagnostics territoriaux effectués.

Tableau 1: liste des villages sélectionnés

| Commune | Canton | Localités |
|---------|--------|---------------|
| Koza | GABOUA | Koza Centre |
| Mindif | Mindif | Mindif Centre |

| | | |
|-----------|---------------|-------------|
| | Yakang | Garré |
| | Mogom | Siliare |
| Dargala | Dargala | Toupperé |
| | Kaheo | Kodjoléo |
| Mora | Mora ville | Wallade III |
| | Meme | Yala Yalta |
| | Badalma | Gagadama |
| | Podoko centre | Dilda |
| Tokombéré | Mada | Tazang |

Cette sélection des sites et villages a permis de couvrir une grande diversité géographique et socio-culturelle.

1.1.2. Échantillonnage

Constitution de l'échantillon

Collecte des données quantitative - L'échantillonnage a visé une représentation équilibrée des genres, tenant compte des spécificités démographiques de chaque canton et village. Pour le volet quantitatif, un sondage non probabiliste avec répartition proportionnelle a été mené.

$$n = \frac{t^2 \times p \times (1 - p)}{m^2}$$

n : Taille d'échantillon minimale pour obtenir des résultats significatifs ;
t =1,96 est le quantile d'ordre 0,25 de la loi normale ; c'est la valeur type du niveau de confiance de 95 % ;
p=50% est la proportion des publics cibles satisfaite de la prise en compte de leurs besoins par les autorités locales tirée du cadre logique ;
m=5% est la marge d'erreur.

Ainsi, pour une population estimée à 213 709 habitants, soit environ 33 922 en se basant sur le nombre moyen de personnes par ménage dans la région de l'Extrême Nord (6,3)¹, la taille de l'échantillon est de 384 ménages à laquelle est appliqué un taux de non-réponse de 10% pour obtenir une population totale de 422 répondants aux enquêtes ménage.

Au terme de la collecte, 463 ménages ont été enquêtés et répartis comme suit :

Tableau 2: Echantillon de l'enquête ménage

| Commune | Canton | Localités | Taille de l'échantillon | | |
|---------|--------|-----------|-------------------------|---|---|
| | | | F | H | T |

¹ Nombre moyen de personnes par ménage dans la région de l'extrême Nord issu du dernier recensement général de la population.

| | | | | | |
|--------------|---------------|---------------|------------|------------|------------|
| Koza | GABOUA | Koza Centre | 13 | 13 | 26 |
| Mindif | Mindif | Mindif Centre | 10 | 11 | 21 |
| | Yakang | Garré | 13 | 10 | 23 |
| | Mogom | Siliare | 8 | 6 | 14 |
| Dargala | Dargala | Toupperé | 16 | 20 | 36 |
| | Kaheo | Kodjoléo | 19 | 16 | 35 |
| Mora | Mora ville | Wallade III | 57 | 71 | 128 |
| | Meme | Yala Yalta | 53 | 40 | 93 |
| | Badalma | Gagadama | 4 | 12 | 16 |
| | Podoko centre | Dilda | 16 | 8 | 24 |
| Tokombéré | Mada | Tazang | 22 | 25 | 47 |
| Total | | | 231 | 232 | 463 |

Pour la sélection des ménages, un ménage sur cinq a été retenu, à partir premier ménage à l'entrée du village en considérant les ménages situés de part et d'autre de l'axe central.

Les enquêteurs.trices ont veillé à la représentativité des genres au sein de chaque type de ménage. Durant cette collecte de données, l'équipe a fait en sorte que la proportion d'hommes et de femmes soit équitablement répartie, en accordant la priorité aux femmes cheffes de ménage lorsque cela était nécessaire.

Collecte de données qualitative - Le choix des participant-e-s aux Focus Group Discussions (FGD) a été effectué avec l'appui des cadres communaux de développement, qui ont identifié des informateurs et informatrices clés capables de fournir des informations pertinentes. Afin de garantir une participation équitable, les groupes de discussion ont été organisés par sexe et par tranche d'âge dans chaque village concerné : jeunes femmes, jeunes hommes (18–24 ans et 25–35 ans), ainsi que femmes et hommes âgés de plus de 35 ans. Au total, 40 FGD ont été réalisés dans les huit communes.

Tableau 3 : Répartition des discussions de groupe

| Communes | Nombre de Focus Groups | | | | Total général | |
|----------------------|------------------------|-----------|-----------|---------------|---------------|---------------|
| | Localités | Femmes | Hommes | Jeunes femmes | | Jeunes hommes |
| Dargala | | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| Toupperé | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Kodjoléo | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Koza | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Koza centre | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Mindif | | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| Siliaré | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Garré | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Mindif centre | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Mora | | 4 | 4 | 4 | 4 | 16 |
| Dilda | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Wallade III | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Yala Yalta | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Gagadama | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Tokombéré | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Tazang | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Total général | | 10 | 10 | 10 | 10 | 40 |

Les entretiens individuels avec des informateurs et informatrices clés, comme les leaders religieux et traditionnels, les représentantes d'associations féminines, des AVEC, les commerçantes et les responsables de filières de transformation, ont permis de recueillir des perspectives sur les rôles de genre et les normes sociales en vigueur, fournissant des données essentielles pour l'analyse des inégalités et des dynamiques de pouvoir. Cela a permis de saisir les enjeux de genre dans les domaines clés du RESILAC 2, tout en donnant une voix égale aux femmes, souvent sous-représentées.

Tableau 4: Répartition des entretiens individuels menés

| Cibles (informateurs clés) | Entretiens par village | Entretiens pour les 5 Communes | |
|---|------------------------|--------------------------------|-----------|
| | | Hommes | Femmes |
| Leaders traditionnels et religieux, anciens | 2 | 10 | 0 |
| Acteurs chaînes de valeur (stockage, transformation, exportation) | 2 | 9 | 1 |
| Autorités administratives | 2 | 9 | 1 |
| Responsable des réseaux d'association féminine/d'AVEC | 1 | 0 | 5 |
| Membre de réseaux d'association féminine/réseaux d'AVEC | 1 | 0 | 5 |
| Total | 8 | 28 | 12 |

Procédure de sélection des participant.es aux discussions et entretiens clés

Les participant.es aux FGD ont été choisis parmi les membres des communautés locales, mobilisés par des animateurs endogènes ou les chefs de village, en veillant à une diversité de statuts (commerçants, cultivateurs, responsables de comités de gestion, membres d'associations, leaders traditionnels et religieux, ménagères, élèves, sans-emplois, enfants non scolarisés) et à respecter les normes culturelles locales.

Les informateurs pour les entretiens individuels (leaders religieux et traditionnels, responsables d'associations féminines, commerçants, acteurs économiques locaux, CTD et administrateurs) ont été choisis par les communautés ou dans les arrondissements en fonction de leur rôle et de leur expertise sur les enjeux de genre.

Recrutement et formation des enquêteurs et enquêtrices

Le recrutement des enquêteur·trice·s a ciblé des profils ayant une expérience adéquate et une connaissance approfondie des régions ciblées, avec une attention particulière à la diversité des sexes (5 femmes et 5 hommes). La sélection s'est basée sur la connaissance de la thématique, des régions, l'expérience en collecte de données (qualitative et quantitative), et la capacité d'interaction impartiale avec les communautés.

Une formation spécifique a été dispensée aux 10 enquêteur·trice·s et aux 8 animateur·trice·s du 29 février au 1er mars 2025. Elle portait sur les méthodologies d'enquête, les techniques d'entretien, les principes éthiques, l'utilisation de l'outil Kobo Collect, les concepts fondamentaux du genre ainsi que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS). Les animateur·trice·s ont également été formé·e·s à la facilitation des discussions de groupe, à l'écoute active, à la gestion des dynamiques de groupe, ainsi qu'à la gestion des émotions et des sujets sensibles.

1.1.3. Contrôle qualité et traitement des données

Afin de garantir la qualité des données collectées, les mécanismes suivants ont été mis en place :

Les superviseur.es de CARE et ACF impliqué.es dans la collecte se sont assurés de suivre au moins un entretien partiel ou total tous les jours et par enquêteur·trice. Le but étant de s'assurer que :

- Toutes les procédures retenues pour l'enquête sont effectivement mises en application ;

- La bonne maîtrise du questionnaire par les agents de collecte y compris les superviseurs des OBC ;
- La méthodologie préconisée pour la collecte soit bien appliquée.

Un processus rigoureux de traitement a été mis en place pour garantir la qualité et la fiabilité des informations recueillies. Les données quantitatives ont d'abord été codifiées et saisies dans un logiciel d'analyse statistique. Un contrôle de la qualité des données a ensuite été effectué pour détecter, supprimer/corriger toute incohérence. Pour les données qualitatives, les transcriptions des focus groups et des entretiens individuels ont été analysées de manière thématique, en extrayant les principaux enjeux liés aux questions de genre.

1.2. LIMITES DE L'ÉTUDE

L'analyse genre menée dans le cadre du projet RESILAC 2 a rencontré plusieurs défis logistiques, organisationnels et contextuels qui ont pu influencer la portée et la profondeur des résultats. Ces limites sont détaillées ci-dessous.

1.1.1. *Problèmes logistiques et organisationnels*

- **Indisponibilité de certaines enquêteurs.trices** : En raison de circonstances personnelles imprévues, telles que des problèmes de santé au sein de leurs familles, ou de l'obtention d'un contrat de travail de longue durée, 2 enquêteurs.trices ont été contraint.es de démissionner. Cette situation a entraîné des réajustements dans la couverture des zones géographiques et a engendré un léger retard dans la collecte des données.
- **Absence de remplaçant.es formé.es** : L'absence d'une liste d'enquêteurs.trices formé.es et disponibles pour remplacer les démissionnaires a été un obstacle majeur. De ce fait, les enquêteurs.trices ont dû être redéployés, ce qui a eu un impact sur le nombre de ménages touchés, notamment à Toupéré et à Dargala.
- **Manque de temps pour la mobilisation communautaire** : Dans certains villages, comme Gagada, la mobilisation de la communauté a été insuffisante en raison du temps limité accordé à cette tâche. Les villages ont été choisis dans un délai court, ce qui a entravé la participation des membres de la communauté, notamment des femmes et des filles, essentielles pour les focus groupes.

1.1.2. *Contraintes géographiques et sécuritaires*

- **Problèmes de sécurité** : Plusieurs villages ciblés pour la collecte de données, notamment Dilda et Godza, ont subi moins de 2 mois avant cette collecte de

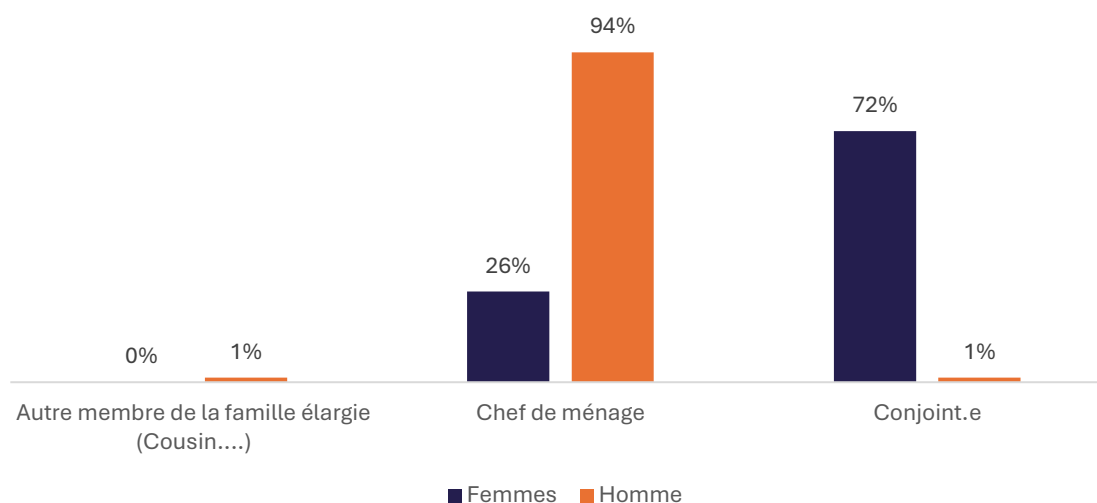
données, des attaques de groupes armés non étatiques), ce qui a entraîné des déplacements massifs de la population vers des zones plus sûres comme Maroua. Cette instabilité a rendu difficile l'accès à certains foyers et a limité la présence de femmes et de jeunes femmes, particulièrement dans les focus groupes et les entretiens individuels.

- **Absence de certaines populations locales** : Dans les villages comme Dilda, les jeunes femmes notamment celles de moins de 25 ans étaient souvent absentes en raison de leur présence à l'école/dans les études, ce qui a entravé la capacité à recueillir des informations spécifiques sur cette tranche de la population. De même, les responsables locaux, comme les chefs d'association et les autorités administratives, étaient souvent indisponibles en raison de leurs déplacements ou de leurs engagements dans d'autres activités.

2. PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Globalement, 463 ménages venant de 11 localités différentes réparties sur 05 communes (Dargala, Mora, Koza, Mindif et Tokombéré) ont participé à l'analyse genre.

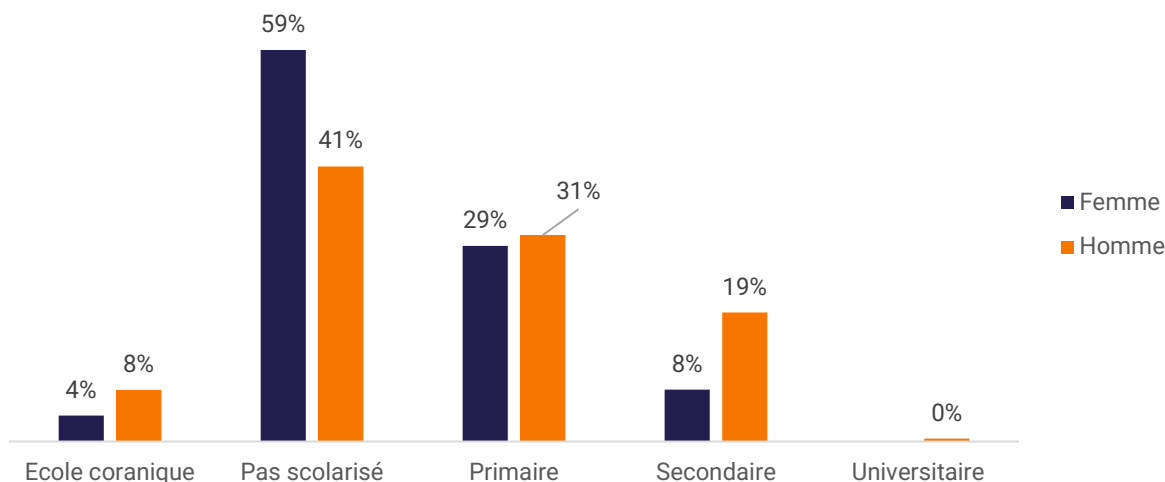
Sur les 463 personnes enquêtées, 231 étaient des femmes (97 jeunes femmes et 134 femmes adultes) et 232 les hommes (95 jeunes hommes et 137 hommes adultes). L'âge des personnes enquêtées variait entre 19 et 79 ans pour une médiane d'âge de 39 ans. Le processus a permis de toucher **48%** de personnes d'obédience musulmane et 50% de chrétiens pour seulement 2% d'animiste.



Graphique 1: Répartition du statut dans le ménage des répondants par sexe

60% (dont 94% d'homme et 26% de femmes) des répondants aux questionnaires se sont identifiés comme étant le/la chef.fe de ménage. Globalement, **67%** des répondants (dont **65%** des femmes et **69%** d'hommes) ont affirmé être mariés, tandis que 16% se déclarent en union libre, 12% veuf.ve, 3% célibataire et 2% divorcé.

Les données ont été collectées auprès de 83% de personnes hôtes, 16% de personnes déplacées internes et environ 1% de réfugiés.



Graphique 2: Scolarisation des répondants par sexe

50% de répondants, dont une majorité de femmes (**59%**), n'ont jamais été scolarisé.es. Le seul répondant universitaire était un homme. On note également qu'en moyenne, **64%** des répondants sont en auto-emploi, il est à préciser que le statut employé est très peu représenté dans la population d'enquête avec seulement 5% des personnes consultées (dont **4%** de femmes) ayant déclaré avoir un emploi formel.

3. RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE GENRE

3.1. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

3.1.1. Rôles assignés aux Hommes, Femmes, filles et garçons dans la division du travail

Pour apprécier cette composante, l'analyse s'est appuyée sur les variables ci-dessous dont le tableau d'analyse se trouve en annexe 1 du présent rapport :

- **Nettoyage de la maison : Une charge principalement féminine**

Le nettoyage est surtout assuré par les femmes et les jeunes filles : 27 % de chaque catégorie déclarent le faire seules, contre 4 % des jeunes hommes et 3 % des hommes. **Plus de 60 % des femmes disent assumer ces tâches de manière autonome.** En face, 50 % des jeunes hommes et 45 % des hommes reconnaissent que leur conjointe ou un

proche s'en charge. Leur contribution reste ponctuelle, sans réelle répartition des responsabilités.

▪ **Collecte d'eau : Une responsabilité majoritairement féminine**

La collecte d'eau est surtout réalisée par les femmes : 31 % des jeunes femmes et 31 % des femmes s'en occupent seules. Seuls 2 % des jeunes hommes et des hommes déclarent en faire autant. L'écart est net selon le sexe.

▪ **Soins aux enfants : Un rôle prépondérant des femmes et filles**

En ce qui concerne les soins aux enfants, la répartition est encore plus marquée selon le sexe. Plus de 70 % des femmes et jeunes filles prennent soin des enfants seules ou en majorité. À l'inverse, seuls 32 % des hommes partagent cette responsabilité. Leur implication reste marginale, souvent liée à l'absence des femmes.

▪ **Travaux agricoles et soins aux animaux : Une répartition des tâches entre les deux sexes marqués par un écart dans l'allocation du temps**

En ce qui concerne les travaux agricoles, les femmes sont plus souvent responsables de ces tâches, avec une proportion plus élevée de femmes déclarant les faire "toutes seules" (12% contre 6% chez les hommes). Cependant, une majorité des hommes (72%) et des jeunes garçons (85%) indique partager cette responsabilité, souvent avec un membre de la famille ou leur conjointe.

De même, concernant les soins aux animaux, les femmes prennent une part plus importante dans ces tâches même si elles ne les assument pas toujours de manière exclusive. Une proportion significativement plus élevée de femmes affirme s'occuper des animaux "toutes seules" soit 14% contre 7% chez les hommes ; ou être celle qui s'en occupe "le plus souvent" soit 29% des femmes contre 13% des hommes. Les hommes (65%) quant à eux sont plus nombreux à déclarer partager cette tâche, notamment avec leur conjointe ou un autre membre de la famille.

Cependant il convient de préciser que, les femmes et les filles accordent moins de temps que les hommes et les jeunes hommes aux activités productives. En effet si 24% personne de sexe masculin consacrent plus de 9 heures par jour à des tâches rémunérées, cette proportion est seulement 16% de personnes sexe féminin.

Tableau 5: Temps consacré pour un travail rémunéré

| Temps pour travail rénuméré | Jeunes femmes | Femmes | Total femmes | Jeunes Hommes | Hommes | Total Hommes |
|-----------------------------|---------------|--------|--------------|---------------|--------|--------------|
| Entre 1 et 3h | 40% | 34% | 37% | 31% | 19% | 24% |

| | | | | | | |
|----------------------|-----|-----|------------|-----|-----|------------|
| Entre 3 et 6h | 17% | 30% | 24% | 28% | 34% | 31% |
| Entre 6 et 9h | 14% | 12% | 13% | 16% | 10% | 13% |
| Moins d'1h | 16% | 7% | 11% | 7% | 7% | 7% |
| Plus de 9h | 13% | 17% | 16% | 17% | 30% | 24% |

Ces données trouvent des explications dans les données collectées dans les focus group qui confirment que les femmes s'occupent traditionnellement des tâches reproductives et les hommes les tâches productives.

3.1.2. Influence des normes sociales dans la répartition des tâches entre les sexes

Selon la majorité des leaders interrogés, l'homme idéal est décrit comme un chef de famille, un protecteur, un pourvoyeur de ressources et un pilier moral. Son rôle est principalement tourné vers l'extérieur :

travailler, subvenir aux besoins financiers du foyer, prendre des décisions importantes et représenter la famille dans les espaces publics. À l'inverse, la femme idéale est présentée comme une gardienne du foyer, soumise et respectueuse, qui s'occupe de la maison, des enfants et veille à la stabilité du couple.

« Homme idéal : travail du champ ; nourrir la famille ; nourrir le bétail ; chercher du bois, femme idéale : la cuisine ; le ménage ; puiser l'eau ; accompagner son mari dans ses activités ». Leader religieux, commune de Mindif.

Cette vision normée détermine clairement une séparation des sphères d'influence : l'homme dans l'espace public, la femme dans l'espace domestique.

Les règles sont souvent non écrites mais puissamment ancrées, véhiculées par les traditions, les proverbes, les sermons religieux et la socialisation dès l'enfance. Plusieurs participants ont insisté sur le fait que les rôles sont définis par "la coutume" ou "la volonté divine".

“Les tâches productives des hommes sont la maçonnerie, le porte tout, donner l'argent de la ration, s'occuper des décisions de la famille ; parce que la tradition définit le rôle de l'homme et celui de la femme”.

Focus groupe homme, commune Mora.

“On fait ces travaux parce que c'est le travail de la femme, c'est l'homme qui l'a épousée et emmenée à la maison”.

Focus groupe femme, commune de Mindif.

« Certains travaux sont destinés pour les femmes et d'autres pour les hommes car c'est ainsi dans la culture ». Focus group femmes Yala Yalta commune de Mora.

La plupart des leaders reconnaissent que des changements s'amorcent, bien que lentement. Ainsi, les femmes peuvent prendre une plus grande responsabilité dans les travaux productifs et les activités génératrices de revenus pour répondre aux besoins du ménage avec un nombre élevé d'enfants, et pour permettre l'éducation de tous les enfants dans le ménage. Cependant, certains ne partagent pas cet avis et estiment que les rôles de genre traditionnels doivent être maintenus.

« C'est le respect de la tradition qui est toujours là, jusqu'ici rien n'a changé ». Leader communautaire, KOZA.

Cette divergence d'opinion sur les changements observés dans la répartition des tâches corrobore les informations ci-dessous relatives aux opinions sur un partage équitable des tâches dans le ménage tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Opinions sur un partage équitable des tâches dans le ménage

| Avis sur la répartition tâches domestiques | Jeunes Femmes | Jeunes Hommes | Femmes | Hommes | Total général |
|--|---------------|---------------|--------|--------|---------------|
| D'accord | 60% | 40% | 49% | 47% | 49% |
| Pas d'accord | 32% | 44% | 40% | 45% | 41% |
| Pas du tout d'accord | 1% | 8% | 4% | 7% | 5% |
| Tout à fait d'accord | 7% | 7% | 7% | 1% | 5% |

Les perceptions sur la répartition équitable des tâches domestiques varient selon le sexe avec un désaccord prononcé chez les jeunes hommes (44% "pas d'accord", et 8 % "pas du tout d'accord") comparé aux jeunes femmes (32% "pas d'accord" et 1% "pas du tout d'accord"). Les femmes et les filles tendent à valoriser une répartition équitable des tâches domestiques, reflétant leur rôle souvent central dans ce domaine, tandis que les hommes, particulièrement les jeunes, semblent plus divisés, ce qui peut révéler des normes sociales persistantes ou des attitudes conservatrices.

Du côté des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les perceptions varient. Si la majorité des agents interrogés précisent que les postes sont attribués aujourd'hui selon les compétences, un agent admet que la répartition sexuée peut encore influencer certaines décisions, en lien avec l'éducation et les habitudes sociales héritées depuis l'enfance. Cela met en exergue le fait que la répartition sexuée des tâches pourrait exister même lorsque les normes formelles (lois et politiques organisationnelles) indiquent que les fonctions ne sont pas attribuées selon le sexe e.

3.1.3. *Influence des relations familiales/communauté sur la répartition du travail domestique et productif entre les sexes au sein du ménage*

La répartition des tâches ménagères est largement influencée par la communauté. 61% des femmes et 51% des hommes jugent cette influence importante, soulignant le poids des attentes collectives. Une influence modérée est perçue par 30% des femmes et 40% des hommes, indiquant une variation selon les perceptions individuelles. Seule une minorité (9% des femmes et des hommes) estime ne subir aucune pression communautaire, montrant que la majorité reste sensible aux dynamiques sociales définissant la division du travail.

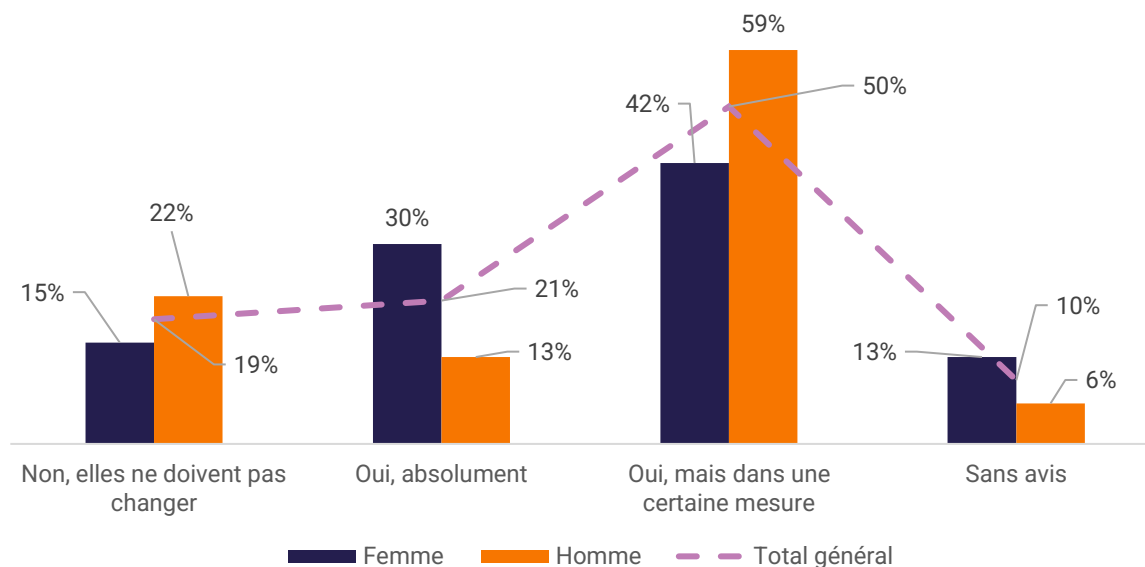
Par ailleurs l'influence de la famille et de la communauté se manifeste clairement dans la manière dont le travail des hommes et des femmes est perçu et valorisé. Le travail masculin est souvent implicitement valorisé à travers son rôle de soutien et de nécessité pour la famille. Inversement, le travail des femmes est fréquemment dévalorisé, voire ignoré, perçu comme une simple obligation naturelle et facile à accomplir.

Cette répartition traditionnelle des rôles n'est pas seulement enseignée ou valorisée ; elle est également fortement contrôlée par la communauté à travers un système de sanctions sociales. Les données collectées révèlent que toute tentative de s'écarter des rôles établis est souvent perçue négativement, en particulier pour les femmes.

Lorsqu'une femme se comporte différemment — par exemple en adoptant des comportements ou des tâches traditionnellement réservés aux hommes — elle peut être répudiée, subir des violences ou être mise à l'écart. Cela montre que la communauté exerce une pression directe pour maintenir les femmes dans des rôles précis, en les dissuadant fortement de toute forme de transgression.

Pour les hommes, le tableau est plus nuancé. Certains témoignages indiquent que l'homme qui réalise des tâches considérées comme féminines peut être insulté, moqué ou perçu comme faible et paresseux, ce qui remet en cause sa valeur et son statut de chef de famille. D'autres précisent cependant qu'un homme aidant sa femme est parfois félicité, mais seulement si cela est vu comme un geste exceptionnel et non comme un renversement durable des rôles. Cela illustre que l'acceptabilité du changement dépend beaucoup de l'interprétation communautaire : si l'aide est perçue comme une assistance ponctuelle, elle peut être tolérée ; mais si elle est vue comme un abandon du rôle masculin traditionnel, elle peut être fortement sanctionnée.

Ainsi, la peur des réprobations sociales, des moqueries et de la dégradation du statut personnel agit comme un puissant frein à toute tentative de redistribution plus égalitaire des tâches entre hommes et femmes. La communauté devient ainsi un acteur clé dans le maintien des inégalités de genre, en pénalisant toute remise en cause des normes existantes.



Graphique 3: Besoin d'évolution des normes sociales

L'on constate tout de même une tendance vers l'évolution des normes sur la division sexuée du travail, bien que cette évolution soit nuancée selon le degré de changement souhaité. La majorité des répondants, hommes et femmes confondus, expriment une volonté de transformation, mais dans une certaine mesure, ce qui suggère une prise de conscience croissante des inégalités tout en restant attachés à certaines traditions. Cette dynamique révèle une nécessité de repenser cette norme en tenant compte des résistances existantes, afin de favoriser une transition équilibrée vers une répartition plus équitable des rôles professionnels et domestiques.

3.2. PRISE DE DECISION

3.2.1. *Domaine de prise de décision*

La prise de décision a été analysée à travers plusieurs domaines présentés de manière détaillée en annexe 2, et révèle des dynamiques de genre distinctes selon les domaines ciblés.

- **Décision de s'engager dans une activité économique :** Les hommes (52%) et jeunes hommes (53%) décident en majorité seuls de s'engager dans un travail rémunéré, tandis que les femmes (38%) et jeunes filles (36%) révèlent qu'elles s'engagent dans des AGR sur la base d'une décision conjointe, généralement avec le partenaire.
- **Vente d'actifs :** Pour la vente d'actifs, la responsabilité de la prise de la décision est plus marquée chez les jeunes hommes (43%) et les hommes (37%), contrastant avec la prise de décision en majorité conjointe des femmes (40%) et jeunes femmes (36%).
- **Accès aux soins :** La prise de décision sur l'accès aux soins est plus équilibrée, avec une majorité de femmes (51%) et de jeunes femmes (47%) qui déclarent prendre des décisions communes avec leur partenaire.
- **Scolarisation des enfants :** Cette décision est majoritairement commune (femmes 49%, hommes 46%).
- **Gestion de la ration alimentaire :** La gestion alimentaire est collective (femmes 53%, hommes 54%), mais les hommes sont plus souvent les seuls responsables de cette prise de décision (29%, contre 25% de femmes).
- **L'épargne** montre une prise de décision personnelle plus équilibrée (hommes 36%, femmes ~31%).
- **Participation aux activités communautaires :** Cette décision de s'engager dans des activités communautaires est généralement conjointe pour les jeunes femmes (44%) et les femmes (42%), mais plus individuelle pour les hommes (41%) et jeunes hommes (40%).
- **L'emprunt/le crédit et le choix du logement** sont des domaines de prise de décision davantage masculins (45% des hommes décident seuls d'un emprunt/crédit, et 50% décident seuls du choix du logement). En revanche, les femmes ne prennent généralement pas seules ces décisions, mais de manière commune (32% décident d'un emprunt/crédit conjointement, et 24% pour le choix du logement).

Ainsi, les hommes et jeunes garçons ont une forte autonomie dans les décisions financières. Les femmes et jeunes filles participent plus aux décisions communes sur la santé et l'alimentation, mais ont moins d'autonomie économique. La participation conjointe des femmes à la prise de décision est plus importante dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais reste très limitée dans l'épargne et la propriété, où les hommes dominent. Il est donc crucial de renforcer l'autonomie des femmes et jeunes filles dans la prise de décision liée à l'économie, tout en valorisant les décisions partagées pour un équilibre familial plus juste.

3.2.2. Négociation et gestion des conflits

Pour 78% des personnes consultées, la discussion est l'option la plus couramment privilégiée pour résoudre un désaccord au sein des ménages, ce qui montre une volonté de résolution des conflits par le dialogue. Cette tendance se retrouve chez les hommes, les femmes et les jeunes, bien que les jeunes hommes montrent une légère préférence pour les compromis (14%), suggérant une certaine flexibilité dans leur approche de la résolution des conflits.

Tableau 7: Options de recours après désaccord pour une décision au sein du ménage

| Options de recours après un désaccord pour prendre une décision au sein du ménage | Jeune Femmes | Femmes | Jeune Hommes | Hommes | Total général |
|---|--------------|--------|--------------|--------|---------------|
| Exercer mon autorité | 6% | 5% | 7% | 6% | 6% |
| La discussion | 77% | 79% | 76% | 78% | 78% |
| L'abstention (Ne participe pas) | 4% | 3% | 1% | 2% | 3% |
| Le vote | 2% | 2% | 2% | 3% | 2% |
| Les compromis | 10% | 11% | 14% | 11% | 11% |

En revanche, bien que minoritaire, l'exercice d'autorité (6%), particulièrement observé chez les jeunes hommes (7%) et les hommes (6%), suggère une persistance des rapports de pouvoir. Cette dynamique est corroborée par les témoignages des focus groupes où, en cas de désaccord, les femmes déclarent qu'elles doivent souvent argumenter pour que les hommes prennent en compte leur point de vue, une dynamique qui renforce la notion de pouvoir masculin sur les grandes décisions familiales.

“Lorsque les opinions sont différentes, on essaie de convaincre les maris en donnant les avantages de la chose, s'ils refusent on reste tranquille”. Focus groupe femme, Dilda.

En ce qui concerne les rapports avec des institutions (ex. la commune), les modalités de négociation entre les femmes et la commune se révèlent diverses et adaptées aux contextes locaux. Les résultats montrent l'existence d'un éventail de pratiques allant des demandes individuelles directes à des démarches collectives structurées. L'organisation des femmes en coopératives, groupements d'initiative commune (GIC), associations ou réseaux apparaît comme un facteur clé dans plusieurs localités (KOMBERE, DARGALA, KOZA, MINDIF), permettant de centraliser et de porter les demandes avec plus de poids auprès des autorités communales. L'existence de points focaux communautaires

“Les décisions sont prises par le biais d'un vote au sein de l'association, par au moins 3/4 des membres”. Leader d'une association de la commune de Koza.

(TOKOMBERE, MOGODÉ) facilite également la transmission des doléances en servant d'intermédiaires entre les femmes et la commune. Par ailleurs, la nature de la demande, comme l'accès à des ressources gratuites (ex. semences à MORA), peut influencer la formalité des échanges. Enfin, l'établissement de relations cordiales (GUIDER) peut engendrer des dynamiques de négociation plus collaboratives et potentiellement plus fructueuses. Ainsi, l'analyse révèle que l'efficacité des négociations semble souvent corrélée à la capacité des femmes à s'organiser collectivement et à établir des canaux de communication clairs avec la commune, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de structures représentatives.

La prise de décision au sein des organisations quant à elle, révèle une diversité de méthodes et des enjeux liés au genre. Certaines privilégient le vote après discussion et recherche d'entente, tandis que d'autres s'appuient sur la présence de tous les membres ou sur une majorité qualifiée.

Dans les groupes de femmes, l'occasion de contribuer aux discussions est généralement offerte, bien que le contexte socio-économique puisse influencer la possibilité d'engagement (ex. non-participation liée au manque d'autonomie financière). L'existence de statuts et de règlements intérieurs est parfois mentionnée comme un cadre pour la prise de décision et la participation, mais l'absence fréquente de mesures spécifiques (ex. règle de prise de parole alternée, signal collectif (geste ou mot) lorsqu'on se sent exclue, règle de respect mutuel etc.) pour garantir l'égalité d'expression dans les groupes mixtes est notable.

Subséquemment, le projet devrait prioriser le soutien aux organisations de femmes existantes en renforçant leurs compétences en négociation collective et en plaidoyer, tout en adaptant les stratégies aux contextes locaux spécifiques. Il est crucial de développer les capacités des points focaux communautaires et de promouvoir des plateformes de dialogue constructif entre les femmes et les autorités communales pour une résolution efficace des problèmes concrets. Par ailleurs un accent devrait être mis sur la mise en place de mécanismes formels de prise de décision au sein des organisations (ex. statuts, règlements).

3.2.3. Normes et politiques qui influencent la prise de décision.

Plusieurs normes façonnent la prise de décision au niveau des institutions, des organisations et de la communauté.

Au niveau des communes, les décisions importantes peuvent être prises de manière très diverse. Cela peut prendre la forme de l'application du plan communal de développement (PCD), de consultations auprès des autorités traditionnelles, ou de la prise en compte de l'avis du maire. A titre d'illustration, à Tokomberé, le PCD, les chefs traditionnels et la population influencent les décisions, tandis qu'à Dargala, Mora, MINDIF et KOZA, la prise de décision relève du maire parfois assisté des conseillers municipaux. L'application systématique d'une méthodologie structurée à la prise de décision sur un même domaine semble être l'exception plutôt que la règle. Cette dynamique remet en question la représentativité effective des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels, car bien que le cadre légal permette leur participation, la prévalence d'un mode de gouvernance centré sur une seule figure d'autorité, bien souvent masculine, réduit l'espace de décision et de négociation pour les groupes de personnes marginalisés, notamment les femmes.

Au niveau des organisations, des normes formelles et informelles influencent les décisions. Dans certains cas, les règlements intérieurs et les statuts jouent un rôle clé, mais les décisions finales sont parfois prises par des figures d'autorité, reflétant des influences culturelles. Des approches favorisant le dynamisme des membres, en particulier dans des groupes exclusivement féminins, semblent atténuer ces contraintes normatives. D'autres associations valorisent la cohésion et l'unanimité, sans qu'un cadre spécifique ne structure réellement le processus décisionnel.

“Le règlement et le statut déterminent le mode de prise de décision, mais souvent aussi c'est la personne la plus âgée qui a le dernier mot”. Leader d'une association, Tokombéré.

Le système de prise de décision

communautaire quant à lui est façonné par un entrelacement de normes formelles et informelles. Au niveau des décisions communautaires importantes, la chefferie composée d'hommes constitue un lieu de décision formel. Les femmes ou les hommes peuvent également s'auto organiser pour des consultations séparées par sexe qui structurent les décisions préliminaires et permet la prise en compte de points de vue différents, mais cela n'est pas systématique et ne constitue pas une norme formelle. L'implication des personnes

“Nous organisons des réunions communautaires en cas de situation dans notre communauté ; les réunions des femmes et les réunions des personnes âgées”. Nous faisons des contributions mensuelles pour résoudre les problèmes du village.

Focus groupe femme Yala Yalta.

âgées à travers des réunions dédiées témoigne également d'une norme informelle reconnaissant leur sagesse et leur influence.

“Les hommes se réunissent au niveau de la chefferie et on décide ensemble” Focus group homme Kolodjéro.

Dans la sphère familiale, l'on observe également des normes qui influencent la prise de décision. A titre d'illustration, s'agissant de la déclaration selon laquelle *“les femmes doivent exercer une influence égale à celle des hommes sur les décisions économiques du ménage”* les données collectées mettent en exergue un soutien global majoritaire, mais contrasté selon le sexe et l'âge.

Tableau 8: Perception sur le fait que les femmes doivent avoir une égale influence que les hommes sur les décisions économiques du ménage

| Egalité entre les femmes et les hommes dans les décisions économiques du ménage | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
|---|-------------|-------|-------------|-------|---------------|
| D'accord | 69% | 64% | 51% | 52% | 58% |
| Pas d'accord | 24% | 29% | 44% | 43% | 36% |
| Pas du tout d'accord | 0% | 0% | 2% | 3% | 1% |
| Tout à fait d'accord | 7% | 7% | 3% | 3% | 5% |

Globalement, 58% des répondants estiment que les femmes devraient exercer une influence égale à celle des hommes sur les décisions économiques du ménage. Cependant, ce soutien varie selon le groupe :

- Les jeunes femmes (69%) et les femmes (64%) sont les plus favorables, traduisant une aspiration féminine à une plus grande implication économique.
- *“On se réunit ensemble, mais la femme doit bien argumenter et convaincre l'homme pour qu'il s'aligne à la décision de la femme.” Focus groupes des femmes de Tazang.*
- *“Les parents considèrent qu'on est encore des enfants.” Focus groupes des filles de Wallade 3.*

- Les jeunes hommes (51%) et les hommes (52%) adhèrent moins à cette déclaration, reflétant une résistance plus forte aux changements de normes.

“Les hommes ont le dernier mot sur les décisions majeures, comme celles concernant les terres, le logement, et les ressources économiques.” Focus groupes des hommes de Toupperé.

Par ailleurs, l'opposition des jeunes garçons (44%), comme celles des hommes (43%), indique que la transmission de ces normes reste forte dans les nouvelles générations masculines, ce qui constitue un défi pour la promotion de l'égalité de genre. A cet effet, les stratégies ciblées ci-dessous pourraient être envisagées :

- Éducation et sensibilisation dès le plus jeune âge pour promouvoir une culture de l'égalité.
- Promotion des avantages économiques d'une prise de décision plus inclusive
- Recours à des modèles masculins qui promeuvent une prise de décision partagée au sein du ménage pour réduire la résistance des jeunes garçons et hommes adultes.

3.3. REVENDICATION DES DROITS ET LEADERSHIP

3.3.1. *Connaissances de l'existence des droits des femmes et lieu d'information sur ces droits*

L'enquête révèle une faible connaissance des droits des femmes, avec 63% des répondants globalement, et 71% des femmes en particulier, n'ayant pas entendu parler de ces droits. Ce déficit d'information, plus marqué chez les femmes, souligne des besoins importants d'accès à l'information sur les droits. Ce résultat est cohérent avec les données des focus groupes où les femmes elles-mêmes estiment que la connaissance de leurs droits est limitée dans leur communauté. Elles ont une certaine conscience des droits liés à l'accès aux services publics (droit à la santé 25%, à l'éducation 16%), davantage que les droits civiques et économiques (droit de vote 14%, de se présenter à des élections 9%, non-discrimination 17%, liberté d'expression et d'opinions 13%, égalité des salaires/revenus 11%). Les femmes soulignent aussi des obstacles pratiques à l'exercice de leurs droits, tels que les restrictions imposées par leurs maris ou la peur de s'exprimer en public.

Les données révèlent également des disparités entre les générations : les jeunes répondants, notamment les jeunes femmes (43%), semblent mieux informées que les femmes adultes (19%), et les jeunes garçons (48 %) mieux informés que les hommes adultes (41%) même si la différence est moins importante chez les hommes. Les jeunes filles, bien qu'elles aient connaissance de certains de leurs droits, estiment ne pas en bénéficier pleinement du fait de certaines barrières sociales et culturelles, telles que l'opposition de leurs parents ou des hommes de la communauté.

«La plupart des femmes parlent de leurs droits ... et celles qui ont l'âge de voter, votent. Cependant, beaucoup de femmes ont besoin qu'on leur enseigne les droits des femmes et des filles ».

*Entretien Individuel leader
d'association, Koza.*

Les femmes s'informent principalement via les ONG (32%), tandis que les hommes utilisent davantage les médias (31%), soulignant la nécessité de diversifier les canaux d'information et de renforcer les campagnes gouvernementales (faible portée : 2% de femmes, 5% d'hommes) pour une sensibilisation plus équitable et efficace.

3.3.2. Barrières et opportunités liées à la participation dans les instances publiques de prise de décision

Le niveau de participation des individus aux processus décisionnels publics révèle des différences significatives entre les hommes et les femmes. En effet, une majorité des hommes (66%) déclare avoir participé à ces processus, contre 44% des femmes. Les femmes, en particulier les adultes, sont les plus affectées par le manque de soutien familial (31%) et par le harcèlement ou la violence (100 %), alors que ces obstacles affectent différemment les hommes adultes (38% et 0%, respectivement). Les jeunes filles déplorent davantage le manque de politiques favorisant leur participation (67%) et la discrimination dans les institutions publiques (29%) par rapport à leurs pairs masculins. Les hommes, qu'ils soient jeunes ou adultes, sont moins confrontés aux barrières financières (12% pour les adultes et 24% pour les jeunes) que les femmes adultes (53%). La discrimination est particulièrement ressentie chez les femmes adultes (38%), mais affecte également les jeunes garçons (18%). Ces difficultés sont exacerbées par les dynamiques mises en lumière lors des focus groupes, où la domination masculine dans les espaces communautaires et institutionnels empêche les femmes de s'exprimer librement.

- *"Il y a des hommes qui nous empêchent de prendre la parole, on ne peut pas intervenir. Même quand on a des idées, ils nous disent que c'est l'homme qui doit parler"* Focus group femmes, Dilda.
- *« Il y a très peu de femmes dans les réunions décisionnelles. Parfois, cela est dû à la pression sociale, d'autres fois c'est une question de choix personnel, car les femmes sont souvent jugées si elles s'impliquent trop dans les affaires publiques. »* Focus group femmes, village Tazang.

Les responsabilités domestiques écrasantes et des attitudes culturelles ancrées, telles que l'idée que la place des femmes est à la maison, sont aussi évoquées.

"Les hommes considèrent que la place des femmes est à la maison, pas dans les espaces de décision." Focus group femmes, Koza centre.

3.3.3. Rôle et influence des associations des femmes et des collectivités territoriales dans la revendication des droits des femmes

L'appartenance des femmes adultes aux associations ou groupes de soutien atteint 16%, tandis que celle des jeunes filles est de 13%, ce qui démontre un engagement relativement faible. Dans plusieurs localités comme Wallade 3, Tazang et Gagadama, des groupes de femmes spécifiques existent sous différentes formes, telles que des associations et des coopératives. Certains de ces groupes sont bien établis avec des objectifs clairs, tandis que d'autres semblent inactifs ou peu structurés. Lorsqu'ils sont actifs, ces groupes entretiennent des liens diversifiés avec d'autres organisations, qu'elles soient internes à la communauté (comme des associations mixtes ou des initiatives locales) ou externes (telles que des ONG ou des institutions), formant ainsi un réseau d'entraide et de collaboration potentiellement important pour la revendication des droits des femmes. Les canaux d'aide incluent des formations (21% pour les femmes adultes, 14% pour les jeunes filles), des informations sur les droits (16% et 15%, respectivement), et des liens avec les décideurs (15% dans les deux groupes). Le soutien à des candidatures pour les élections reste plus faible (10 % pour les femmes adultes et les jeunes filles), mais son impact reste significatif pour encourager leur implication.

L'analyse met également en exergue que certaines collectivités territoriales décentralisées (CTD), comme celles de Tokombéré (mise en place de comités de gestion et organisation de réunions avec des personnes de tous les sexes) et Mindif (existence de boîtes à plaintes), semblent jouer un rôle dans la revendication des droits des femmes. À l'opposé, les CTD de MORA et KOZA déclarent ne pas avoir réalisé d'actions spécifiques entreprises dans ce domaine. Il ressort donc une nécessité de renforcer l'implication et les capacités des CTD pour qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la promotion et la protection des droits des femmes au sein de leurs communautés.

3.3.4. Collaboration des hommes et engagement collectif pour la revendication des droits des Femmes

Les leaders communautaires se montrent favorables à une implication active des hommes dans la défense des droits des femmes et affirment leur engagement personnel à cet égard. Les jeunes garçons, quant à eux, sont généralement ouverts à une plus grande mixité et indiquent qu'il n'y a pas de restrictions majeures pour la participation des filles aux décisions communautaires. Les données des focus group mettent en exergue qu'il existe déjà des activités de formation et de sensibilisation où les hommes

et les femmes travaillent ensemble pour améliorer la participation des femmes à la prise de décision et défendre leurs droits. Cependant, la participation actuelle des individus aux initiatives collectives soutenant la participation des femmes à la prise de décision reste davantage faible chez les adultes (28% des femmes et 34% des hommes) comparés aux jeunes (35% de jeunes filles et 36% de jeunes garçons).

3.4. CONTRÔLE DES ACTIFS PRODUCTIFS

3.4.1. *Connaissance des femmes, PDI et réfugiés de leurs droits en matière de propriété et de contrôle des actifs de productifs.*

D'après les leaders associatifs, le niveau de connaissance des droits de propriété et de contrôle des actifs productifs chez les femmes, les PDI et les réfugiés apparaît hétérogène. Certains leaders indiquent une connaissance de ces droits, tandis que d'autres soulignent leur capacité à acquérir des terres et du bétail comme argument pour justifier leurs avis sur l'effectivité de la connaissance des droits. Néanmoins, ces avis discordants mettent en lumière un manque d'accès ou de reconnaissance des droits fonciers pour ces groupes spécifiques.

3.4.2. *Interactions familiales et leur influence sur le contrôle féminin des ressources productives.*

Les données révèlent des disparités importantes en matière de contrôle des ressources productives entre les sexes, avec un contrôle total moins fréquent chez les femmes (50%) que chez les hommes (73%), et un contrôle nul plus élevé chez les femmes (10% contre 1%).

Tableau 9: Types de ressources accessibles susceptibles de générer des revenus

| Types de ressources | Femmes | | | | Hommes | | | | Total général |
|-------------------------------|--------|------|---------|-------------|--------|------|---------|-------------|---------------|
| | PDI | Hôte | Réfugié | Total Femme | PDI | Hôte | Réfugié | Total Homme | |
| Capital (argent) | 0% | 1% | 0% | 1% | 3% | 7% | 0% | 6% | 4% |
| Bétail | 5% | 45% | 0% | 38% | 15% | 66% | 0% | 57% | 48% |
| Équipement | 3% | 2% | 0% | 2% | 3% | 9% | 0% | 8% | 5% |
| Ressources forestières | 0% | 3% | 0% | 3% | 3% | 4% | 0% | 4% | 3% |
| Volailles | 32% | 34% | 0% | 33% | 51% | 59% | 0% | 57% | 45% |

| | | | | | | | | | |
|----------------------------|----|-----|----|------------|-----|-----|----|------------|------------|
| Apiculture | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 2% | 0% | 2% | 1% |
| Commerces | 0% | 5% | 0% | 4% | 10% | 10% | 0% | 10% | 7% |
| Terre | 8% | 23% | 0% | 20% | 13% | 42% | 0% | 37% | 29% |
| Ressources minières | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |

Les personnes hôtes disposent de plus de ressources, avec 66% des hommes et 45% des femmes possédant du bétail, ainsi que 42% des hommes et 23% des femmes disposant de terres. En revanche, les personnes déplacées ont un accès très limité aux ressources productives, bien que les femmes déplacées possèdent légèrement plus de terres (8%) et de bétail (5%) que les femmes réfugiées qui n'en détiennent pas. Les personnes réfugiées, hommes comme femmes, sont les plus marginalisées, avec une disponibilité presque inexistante aux ressources productives, reflétant une précarité économique extrême.

Les volailles représentent une activité relativement importante dans la zone, impliquant 33% des femmes et 57% des hommes. En revanche, l'apiculture demeure quasi inexistante, révélant un potentiel d'investissement non-exploité. Par ailleurs, l'accès au capital reste extrêmement faible, à seulement 4%, ce qui constitue un obstacle majeur à l'autonomisation économique des femmes et des populations vulnérables.

Ces résultats sont corroborés par les données qualitatives qui révèlent que les hommes tendent à contrôler les actifs plus importants et les revenus substantiels considérés comme stratégiques (terre, bétail, commerce à grande échelle). Les femmes quant à elles ont un contrôle plus direct sur les ressources et les revenus issus de leurs propres activités spécifiques et semblent avoir une responsabilité prédominante dans la gestion du foyer et des biens communs.

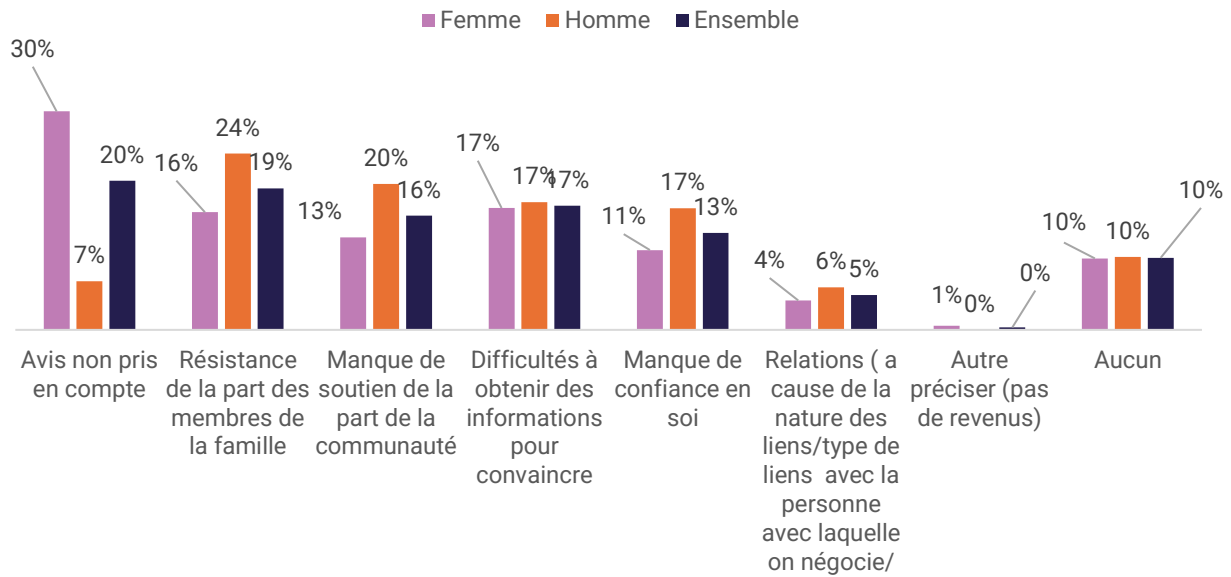
Il est stratégique de cibler des secteurs où les femmes sont déjà présentes, comme le bétail ou la volaille, en offrant des formations et des financements. L'apiculture représente également une opportunité économique, nécessitant des programmes d'accompagnement pour les femmes et les populations marginalisées. Face à un accès limité au capital, des initiatives d'inclusion financière sont nécessaires, telles que des fonds dédiés et l'élargissement des microcrédits. Enfin, des politiques spécifiques doivent être mises en œuvre pour les personnes déplacées et réfugiées, en mettant l'accent sur les réseaux de soutien et l'accès aux ressources.

Influence familiale et capacité de négociation

Le statut matrimonial joue un rôle significatif sur le contrôle des ressources : les femmes divorcées (83%) et veuves (88%) montrent une plus grande autonomie économique, *"Les femmes veuves, elles gèrent tout seules. Elles n'ont personne pour leur dire quoi faire."* Les femmes en union libre (48%) sont les moins autonomes. Les femmes mariées se situent dans une position intermédiaire avec 54% de contrôle sur leurs actifs. Ces disparités reflètent les dynamiques des relations familiales : les femmes mariées ou en union libre partagent souvent la gestion des actifs avec leurs partenaires, réduisant leur autonomie. En revanche, les femmes veuves ou divorcées, libérées des normes et contraintes sociales qui favorisent un contrôle des ressources par les hommes, peuvent gérer activement leurs ressources.

Cette situation est similaire à celle observée dans les chaînes de valeurs où les bénéficiaires sont souvent concentrés entre les mains des commerçants et des transformateurs, qui ont plus de pouvoir de négociation, d'après plusieurs leaders des filières interrogés. Ces derniers déclarent également que les personnes qui influencent les efforts des femmes à contrôler les moyens de production et les revenus au sein des filières sont principalement les hommes, les chefs de famille, et les commerçants influents.

Davantage de femmes que d'hommes (50% contre 27%) doivent recourir à des négociations pour mieux contrôler les ressources. Les principales difficultés rencontrées par les femmes sont la non prise en compte de leurs avis (30%), des difficultés à obtenir les informations pour convaincre (17%), la résistance de la part des membres de la famille (16%), et le manque de confiance en soi (11%). Les hommes quant à eux évoquent des difficultés liées à la résistance de la part des membres de la famille (24%), le manque de soutien de la part de la communauté (20%), la difficulté à obtenir les informations pour convaincre (17%) et le manque de confiance en soi (17%) tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous.

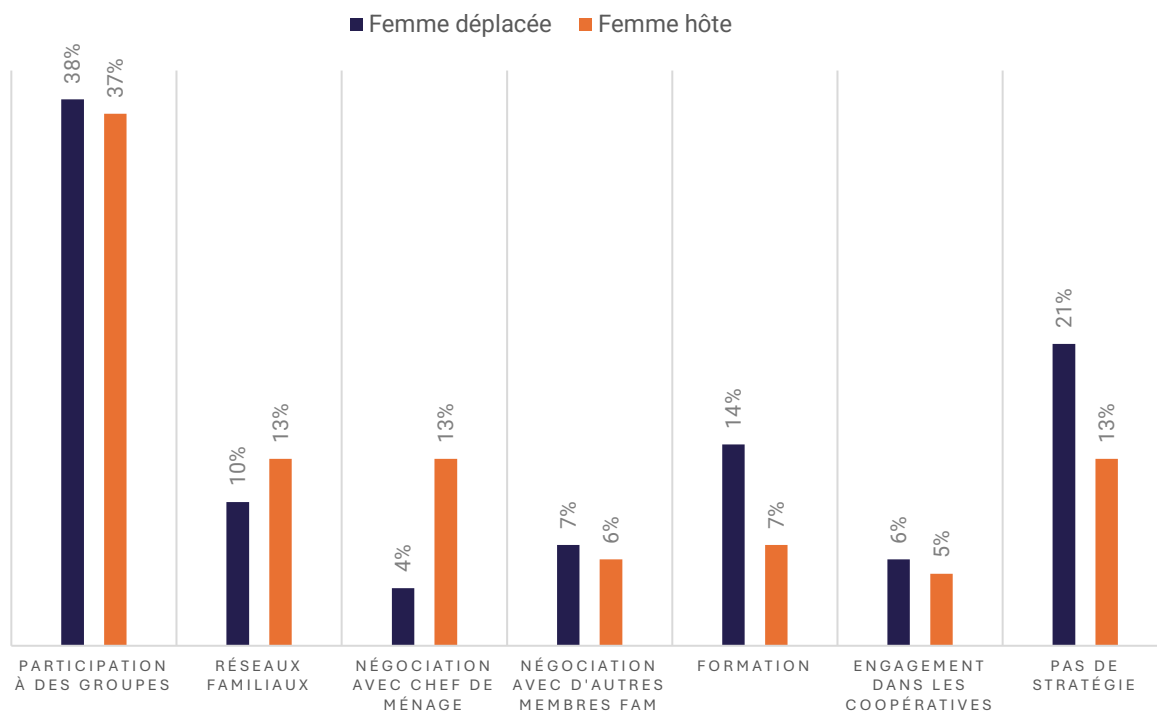


Graphique 4: Difficultés rencontrées dans les négociations sur le contrôle des ressources selon le sexe

3.4.3. Stratégies mises en place pour une meilleure gestion des biens

"Nous les femmes réfugiées, nous n'avons pas accès à la terre, c'est l'homme qui décide. Nos droits sont souvent ignorés, et même si nous aidons à cultiver, tout ce qui est produit revient à l'homme." . Femme réfugiée de Toupéré.

Face à cette situation, seules **37%** de femmes ont déjà entrepris des actions pour améliorer leur pouvoir de décision dans la gestion de leurs biens ou ceux du ménage.



Graphique 5: Actions entreprises par les femmes pour améliorer la gestion de leurs biens

La participation à des groupes pour mutualiser les ressources est une stratégie clé pour les deux groupes de femmes (38% des déplacées contre 37% des hôtes), toutefois des disparités existent selon le statut de déplacement. Les femmes hôtes font recours aux négociations avec le chef de ménage (13% contre seulement 4% pour les déplacées). En revanche, les femmes déplacées s'appuient davantage sur la formation (14% contre 7%). Néanmoins, la proportion plus élevée de femmes déplacées qui négocie sans stratégie spécifique (21% contre 13% pour les hôtes) souligne une vulnérabilité accrue et un besoin criant de soutien ciblé pour renforcer leur autonomie financière et leur capacité à mieux contrôler leurs ressources.

3.4.4. Normes et politiques qui influencent la gestion des biens et ressources

Les discussions avec les leaders religieux et les groupes de femmes et d'hommes révèlent que les normes locales influencent fortement l'accès aux ressources économiques.

L'homme est le propriétaire légitime et le gestionnaire naturel des biens productif

Dans les localités ciblées par l'étude, la norme sociale établit que les hommes héritent des terres et les gèrent. En effet, bien que de nombreux hommes affirment que les femmes ont les mêmes droits qu'eux et qu'ils soutiennent leur participation à la gestion des ressources, les déclarations des femmes dressent un tout autre tableau : elles dénoncent des pratiques discriminatoires d'héritage et une répartition inéquitable des terres, soulignant leur exclusion des mécanismes de décision.

Ce contraste reflète non seulement une méconnaissance ou une minimisation des barrières structurelles par les hommes, mais aussi une norme intériorisée qui légitime le pouvoir masculin sur les ressources. Ainsi, bien que certains hommes déclarent soutenir les femmes dans la gestion, ce soutien semble conditionné ou symbolique, sans remise en question du contrôle masculin. Cette dissonance entre perception masculine et expérience féminine perpétue une dépendance économique des femmes, et révèle la nécessité d'initiatives de transformation des normes à la fois auprès des deux sexes et à tous les niveaux décisionnels.

Les garçons doivent bénéficier d'un soutien prioritaire pour développer leurs capacités économiques

Les enquêtés sont en majorité "d'accord" ou "tout à fait d'accord" avec la déclaration selon laquelle "les garçons doivent recevoir plus de soutien de la part de leurs parents pour développer des compétences techniques et professionnelles que les filles" (88%), parmi lesquels davantage d'hommes (93%) que de femmes (82%). Les femmes chrétiennes sont plus en désaccord avec cette perception (23% "pas d'accord" ou "pas du tout d'accord"), comparé aux femmes musulmanes (11% "pas d'accord" ou "pas du tout d'accord").

Tableau 10: Perception des répondants sur le fait que les garçons ont plus de soutien des parents pour développer leurs compétences

| Perception | Hommes | | | Femmes | | | Total Général |
|-----------------|----------|----------|------------|----------|----------|------------|---------------|
| | Chrétien | Musulman | Total | Chrétien | Musulman | Total | |
| D'accord | 52% | 61% | 56% | 57% | 73% | 64% | 60% |

– « L'homme et la femme ont le même droit pour posséder les terres et le bétail parce que tout le monde a le droit de posséder un bien. Les hommes aident souvent les femmes à avoir les biens ».

Focus groupe homme Tazang.

– « Non, elles n'ont pas les mêmes droits car l'homme demeure le gestionnaire de toutes les ressources, mais les femmes participent à la gestion et sont aidées par les hommes ».

Focus groupe femme Tazang.

| | | | | | | | |
|-----------------------------|------|------|-------------|------|------|-------------|-------------|
| Pas d'accord | 21% | 8% | 16% | 11% | 2% | 7% | 11% |
| Pas du tout d'accord | 2% | 3% | 2% | 0% | 0% | 0% | 1% |
| Tout à fait d'accord | 25% | 28% | 26% | 32% | 25% | 29% | 28% |
| Total général | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Les métiers sont intrinsèquement masculins ou féminins

La perception généralisée d'un soutien parental inégal en faveur des garçons reflète une inégalité structurelle qui perpétue l'exclusion des filles des secteurs économiques à forte valeur ajoutée. En effet, une majorité de répondants affirment l'existence de professions exclusivement féminines (61%) et masculines (68%). Les filles sont ainsi peu encouragées à poursuivre des formations techniques ou à s'impliquer dans des métiers jugés masculins (mécanique, agriculture commerciale, pêche). Elles sont souvent dirigées vers des secteurs moins valorisés (couture, coiffure, commerce informel). Il convient néanmoins de préciser que les jeunes filles sont moins enclines à croire à l'existence de métiers dédiés aux femmes, ce qui suggère une évolution des mentalités, tandis que les jeunes garçons sont les plus convaincus de l'existence de métiers masculins, reflétant la persistance des stéréotypes chez les jeunes hommes.

Ces normes ne se contentent pas d'exclure les femmes et les filles de certains domaines économiques, elles sont aussi renforcées par des sanctions et des mécanismes de contrôle social. En effet, les données collectées indiquent que les femmes qui tentent de posséder ou de gérer des biens productifs en dehors des normes établies font face à des sanctions sociales. Ces sanctions incluent la stigmatisation et l'isolement social.

« Certaines subissent des menaces ou sont haïes si elles ne respectent pas les règles. »
 – Leader communautaire.

Les jeunes ne sont pas des « entrepreneurs autonomes »

Dans les localités enquêtées, les jeunes, surtout les filles, ne contrôlent pas leurs revenus. Les parents, en particulier les mères, décident de leur utilisation. Même engagées dans des activités génératrices de revenus (AGR), les jeunes filles restent cantonnées à des AGR individuelle de faible envergure (vente de beignets, arachides, mets de soja) tandis que les garçons s'organisent collectivement pour les travaux agricoles. Leur activité économique est socialement tolérée tant qu'elle reste sous supervision familiale, perpétuant leur dépendance et freinant leur autonomisation.

3.5. ACCÈS AUX ESPACES ET SERVICES PUBLICS

3.5.1. Accessibilité des services

Tableau 11: Pourcentage des répondant qui estiment que les services publics ne sont pas suffisamment accessibles

| Services | Femme | | | Homme | | | Total Général |
|----------------------|-------------|-------|-------------|-------------|-------|-------------|---------------|
| | Jeune femme | Femme | Total Femme | Jeune Homme | Homme | Total Homme | |
| Santé | 74% | 71% | 72% | 63% | 73% | 69% | 71% |
| Education | 43% | 41% | 42% | 53% | 61% | 58% | 50% |
| Sécurité | 24% | 22% | 23% | 23% | 33% | 29% | 26% |
| Emploi | 48% | 48% | 48% | 47% | 50% | 49% | 49% |
| Transport | 22% | 30% | 26% | 25% | 20% | 22% | 24% |
| Environnement | 8% | 10% | 9% | 12% | 10% | 11% | 10% |
| Juridique | 9% | 10% | 10% | 5% | 6% | 6% | 8% |

Les trois services publics les moins accessibles dans les communautés ciblées par l'étude sont la santé (71%), l'éducation (50%) et l'emploi (49%) indépendamment de l'âge ou du sexe. Les personnes déplacées sont les plus affectées, contrairement aux hôtes et réfugiés. Si certains responsables des CTD affirment ne pas observer d'exclusion, d'autres admettent que des lieux comme les marchés et points d'eau peuvent être perçus comme peu inclusifs. Ces défis sont liés à l'absence de services adaptés à l'âge et au sexe (66%), au statut migratoire (45%) ainsi qu'à l'existence de discriminations (37%). Par ailleurs, les données collectées mettent également en exergue une divergence dans le type d'obstacles rencontrés selon le service offert.

Santé

Les barrières d'accès **aux services de santé** diffèrent selon le sexe et l'âge. Les jeunes femmes sont les plus affectées par les frais élevés (70%) et le manque d'information. Les femmes en général rencontrent des barrières financières (66%) et des défis liés à la distance (39%). Les jeunes hommes rencontrent des difficultés avec les coûts (58%) et la distance (40%), tandis que les hommes adultes font face à un manque d'information (31%) et une qualité de service jugée insuffisante (7%). Enfin, les femmes adultes sont

fortement affectées par des formes de discrimination spécifiques, notamment religieuses ou liées à l'âge (75%). En outre, des obstacles liés à l'indisponibilité du personnel médical des deux sexes et des services adaptés aux adolescentes sont aussi évoqués dans les focus group, notamment pour les femmes en âge de procréer.

- *"Il est difficile pour les femmes de la communauté d'aller accoucher ou même de conduire des visites gynécologiques dans les hôpitaux où c'est un homme qui les recevra."* Focus groupe Homme, Koza.
- *"Je n'aime pas être consultée par un homme, et il n'y a pas de services adaptés aux adolescentes dans les centres de santé."* «Focus groupe, Kodjeleo.

Education

Concernant l'accès aux services d'éducation, les principales barrières rencontrées par les jeunes filles sont les frais élevés (70%) et le manque d'information (31%). Les femmes rencontrent des difficultés financières (63%) et des problèmes d'infrastructures (4%), tandis que 2% ressentent de l'insécurité. Les jeunes hommes subissent des obstacles liés à la distance (40%), au coût de la scolarité (58%), et 3% se sentent en insécurité. Chez les hommes adultes, la qualité des services (7%) et l'insécurité (6%) constituent des freins à l'accès.

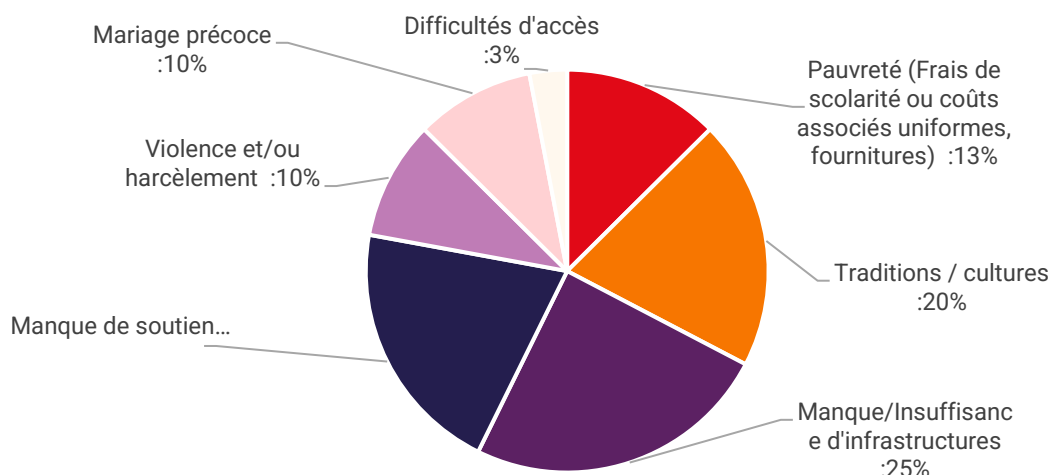
Emploi

Les jeunes femmes sont principalement freinées par le manque d'information (37 %) et les frais d'accès (26 %). Les femmes adultes soulignent les mêmes obstacles (35 % et 17 %), ainsi que des problèmes de qualité du service (10 %). Les jeunes hommes rencontrent des difficultés liées au manque d'information (33 %) et aux coûts (28 %), tandis que les hommes adultes pointent la qualité du service (13 %) et l'éloignement géographique (26 %). Ces disparités soulignent la nécessité d'interventions ciblées tenant compte des spécificités de genre et d'âge pour améliorer l'accès à l'emploi. En ce qui concerne les femmes, cela pourrait inclure des initiatives d'information sur les opportunités d'emploi adaptées à leurs profils, des aides financières pour la formation et la garde d'enfants. Quant aux hommes, des mesures pourraient se concentrer sur l'amélioration de la mobilité géographique grâce à des aides au transport ou au développement d'opportunités d'emploi locales. En outre les données révèlent un besoin de dispositifs de soutien financier pour la formation professionnelle, tant pour les hommes que les femmes.

Formation professionnelle des jeunes filles dans la communauté

L'accès des jeunes filles à la formation professionnelle est limité par plusieurs facteurs interconnectés. Le principal obstacle est le manque d'infrastructures (25 %), suivi du

manque de soutien familial (21 %) et des traditions restrictives (20 %), révélant l'influence des normes sociales. La pauvreté (13 %), la violence/harcèlement et le mariage précoce (10 % chacun) soulignent des enjeux économiques et de protection. Ces éléments montrent la nécessité d'une approche intégrée alliant développement des infrastructures, soutien économique et transformation des normes sociales pour améliorer l'accès des jeunes filles à la formation professionnelle.



Graphique 6: Répartition des facteurs limitant l'accès à la formation professionnelle des jeunes filles en communauté

Crédits formels et informels pour développer les activités économiques

L'analyse comparative révèle des dynamiques distinctes d'accès au crédit selon le sexe, tant pour les circuits informels que formels. Concernant le crédit informel plus d'hommes (36%) que de femmes (28%) n'ont jamais essayé, mais plus de femmes (38%) n'y ont pas accès (hommes : 31%).

S'agissant du crédit formel, beaucoup n'ont jamais essayé (femmes : 56%, hommes : 57%), et le manque d'accès touche plus les femmes (30% vs hommes : 26%). L'accès facile (femmes : 4%, hommes : 3%) est marginal.

Tableau 12: Accessibilité aux crédits selon le sexe

| Avez-vous accès à des crédits informels pour développer des activités ? | Femmes | Hommes | Total général |
|---|-------------|-------------|---------------|
| Jamais essayé | 28% | 36% | 32% |
| Je ne sais pas | 3% | 4% | 3% |
| Non, pas d'accès | 38% | 31% | 35% |
| Oui facilement | 11% | 8% | 9% |
| Oui, mais avec des difficultés | 21% | 21% | 21% |
| Total général | 100% | 100% | 100% |

| Avez-vous accès à des crédits formels pour développer des activités ? | Femmes | Hommes | Total général |
|---|-------------|-------------|---------------|
| Jamais essayé | 56% | 57% | 57% |
| Je ne sais pas | 4% | 5% | 5% |
| Non pas d'accès | 30% | 26% | 28% |
| Oui, facilement | 3% | 4% | 3% |
| Oui, mais avec des difficultés | 7% | 9% | 8% |
| Total général | 100% | 100% | 100% |

Ces chiffres indiquent que l'accès au crédit formel demeure un défi majeur pour les deux sexes, avec une légère tendance pour les femmes à être plus exclues.

Subséquentement, il est crucial de mettre en place des initiatives visant à faciliter l'accès au crédit formel pour les femmes, telles que des garanties spécifiques ou des produits financiers adaptés qui pourraient réduire les disparités observées. Parallèlement, des efforts pour simplifier les procédures d'accès au crédit formel et renforcer la confiance des populations envers ces institutions sont nécessaires pour les deux sexes. Enfin, des études approfondies sur les raisons du non-recours au crédit, tant informel que formel, permettraient d'adapter davantage les offres et les politiques.

Eau Hygiène et Assainissement

L'accès aux services d'hygiène et de salubrité présente des disparités notables entre les sexes et les localités. Pour les femmes, la distance des points d'eau et le manque de latrines adéquates représentent des obstacles majeurs, exacerbés par l'insécurité potentielle lors des déplacements. Les hommes, quant à eux, peuvent rencontrer des difficultés liées à la disponibilité et au mauvais état des infrastructures existantes.

- *“Les points d'eau sont éloignés et insuffisants, les latrines également. Les obstacles majeurs sont la longue distance, les moyens de déplacements pour les personnes handicapés et l'écroulement des latrines traditionnelles”, Focus group femmes de Tazang.*
- *“Les points d'eau sont insuffisants et tarissent parfois”, Focus group hommes Kodjolero.*

De manière préoccupante, les conflits sont identifiés comme une barrière d'accès supplémentaire, perturbant l'accès aux ressources et détruisant potentiellement les installations.

Cela nécessite d'impliquer les populations de tous les sexes et les âges au cours des audits de sécurité réalisés avant l'installation des infrastructures EHA pour identifier les endroits jugés accessibles et sûrs. Il est également pertinent d'explorer la possibilité

d'investir dans des systèmes alternatifs d'approvisionnement en eau et des infrastructures sanitaires durables adaptées aux réalités locales, tout en engageant les communautés dans leur conception et leur gestion. Enfin, la mise en place de mécanismes de financement et de formations techniques permettrait d'assurer l'entretien et la maintenance des points d'eau et des latrines, tout en promouvant une approche inclusive adaptée aux besoins des personnes vulnérables.

3.5.2. Normes sociales et accès aux espaces publics

L'analyse révèle que les normes patriarcales influencent l'accès des femmes aux services financiers, notamment l'approbation du mari ou de la famille.

Tableau 133: Niveau d'acceptabilité de la norme selon laquelle les femmes doivent avoir l'approbation du mari ou des membres de la famille pour utiliser les services financiers

| Niveau d'adhésion à la norme | Hommes | | | Femmes | | | Total Général |
|------------------------------|----------|----------|------------|----------|----------|------------|---------------|
| | Chrétien | Musulman | Total | Chrétien | Musulman | Total | |
| D'accord | 68% | 59% | 64% | 68% | 59% | 64% | 68% |
| Pas d'accord | 13% | 18% | 15% | 13% | 18% | 15% | 13% |
| Pas du tout d'accord | 0% | 1% | 0% | 0% | 1% | 0% | 0% |
| Tout à fait d'accord | 20% | 22% | 21% | 20% | 22% | 21% | 20% |

En effet, seulement 12% ne sont pas d'accord, et 1% pas du tout d'accord avec cette exigence. Les femmes chrétiennes et musulmanes sont les plus enclines à soutenir cette norme (68% et 59%), reflétant l'influence des valeurs religieuses traditionnelles. Les hommes chrétiens et musulmans sont les plus conservateurs (54% et 69% d'adhésion), avec une forte tendance à imposer ces normes aux femmes.

Les entretiens avec les responsables des CTD révèlent une coutume qui limite fréquemment l'accès des femmes aux espaces publics, notamment le fait que les femmes musulmanes ne partagent pas ces espaces en même temps que les hommes. En revanche, les leaders d'associations affirment qu'aucune coutume n'entrave négativement l'accès aux services. Ils soulignent que les mécanismes d'entraide, comme les associations de femmes constituent plutôt des normes incitatives visant à encourager la participation des femmes aux activités communautaires.

3.5.3. *Influence des réseaux sociaux sur l'accès des femmes aux services public.*

Les réseaux sociaux, notamment la famille, les amis et les connaissances, jouent un rôle variable mais souvent significatif dans l'accès des femmes aux services publics selon les localités. Dans certaines localités (Tokombere, Yala Yalta, Wallande 3), ces réseaux constituent une source d'information cruciale, facilitant la connaissance des services disponibles et les démarches à entreprendre. Ils peuvent également offrir un soutien pratique, comme l'accompagnement aux lieux de service ou le partage d'expériences. Cependant, dans d'autres contextes (Koza, Garre, Domayo), l'influence de ces réseaux semble moins prégnante, voire inexistante, suggérant que d'autres canaux d'information ou des barrières structurelles pourraient être plus déterminants. Il est donc essentiel de renforcer l'engagement des réseaux sociaux à travers des groupes de soutien et des plateformes d'information adaptées. La sensibilisation des familles ainsi que l'implication des autorités locales peuvent faciliter l'orientation des jeunes filles et femmes vers les opportunités disponibles et réduire les barrières sociales.

3.6. SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

3.6.1. *Connaissance des droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR) et des méthodes contraceptives*

La connaissance de l'existence des droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR) est globalement faible, avec 68% des femmes et 56% des hommes qui déclarent ne pas avoir connaissance de ces droits. Les jeunes femmes et hommes semblent avoir une meilleure connaissance de ces droits par rapport aux adultes. En effet, 43 % des jeunes filles connaissent ces droits, contre seulement 23% chez les adultes femmes. Du côté des hommes, 48% des jeunes garçons connaissent ces droits, contre 40% chez les hommes adultes. Cette tendance pourrait refléter l'impact d'une éducation plus récente ou d'initiatives de sensibilisation ciblant spécifiquement les jeunes. Toutefois, la faible proportion de connaissances sur ces droits indique un besoin urgent d'amélioration de l'accès à l'information et à l'éducation sur la SSR pour toutes les tranches d'âge.

Tableau 143: Connaissance de l'existence des droits sur la SSR

| Connaissance de l'existence des droits SSR | Femmes | | | Hommes | | | Total Général |
|--|--------|------------------|-------|--------|------------------|-------|------------------|
| | Femmes | Jeunes Femmes | Total | Hommes | Jeunes Hommes | Total | |
| Non | 77% | 57% | 68% | 60% | 52% | 56% | 62% |
| Oui | 23% | 43% | 32% | 40% | 48% | 44% | 38% |
| Total Général | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

S'agissant des droits SSR connus, des différences notables existent selon le type de droit, le sexe et l'âge des individus. Le droit à l'accès à la planification familiale est le plus connu (63% globalement). Les hommes ont une meilleure connaissance des droits liés à l'éducation sexuelle (67% vs 53% femmes) et aux soins de santé reproductive de qualité (55% vs 44% femmes). Le droit de prendre des décisions concernant son propre corps est le moins connu globalement (41%), et significativement moins chez les femmes (29%) que chez les hommes (50%).

S'agissant des méthodes de contraception, le condom masculin est la méthode contraceptive la plus connue globalement (75%), et particulièrement chez les hommes (81%). La pilule (32%) et les injectables (35%) sont également très connues, surtout chez les femmes (34% et 40% respectivement). La stérilisation féminine est plus connue des femmes (8%) que des hommes (5%), tandis que la stérilisation masculine est plus connue des hommes (11%) que des femmes (5%). Le condom féminin est plus connu des jeunes femmes (32%) que des jeunes hommes (19%). La pilule du lendemain est connue par 25% de la population. Les autres méthodes affichent des taux de connaissance nettement inférieurs. Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation, en ciblant particulièrement les jeunes et les hommes adultes pour une prise de décision mieux informée.

3.6.2. Influence des relations intimes sur la capacité des filles et des garçons à prendre des décisions concernant leur propre corps

Les données révèlent des contrastes quant à la liberté de prendre des décisions concernant son propre corps chez les jeunes femmes et hommes. Certaines jeunes femmes expriment ne pas se sentir totalement libres, influencées par la famille, les maris ou le manque d'éducation, tandis que d'autres perçoivent cette liberté, notamment pour les soins de santé. Du côté des garçons, un sentiment de liberté prévaut, souvent lié à leur capacité à prendre soin de leur corps et à rechercher des soins de santé.

Face aux questions de santé sexuelle et reproductive, les filles se confient principalement à leurs amies, à leur mère ou à des professionnels de santé quand elles y ont accès, mais certaines n'abordent pas ces sujets ou le font avec réticence, évoquant la honte ou le manque de personnes de confiance. Les garçons, quant à eux, discutent de ces questions avec leurs amis, leurs frères ou parfois avec leurs parents, mais là aussi, certains préfèrent ne pas en parler, soulignant l'existence de tabous ou de gêne au sein des deux groupes. Ces dynamiques mettent en évidence le fait que les normes sociales traditionnelles influencent la capacité des jeunes à prendre des décisions éclairées et à communiquer ouvertement sur leur santé corporelle et reproductive

3.6.3. Normes sociales influencent les droits des femmes en matière de santé reproductive

L'analyse révèle une adhésion notable à la norme "Une vraie femme doit donner un héritier à son mari", avec des variations selon le sexe et l'âge. Chez les femmes, une majorité (53% en combinant "D'accord" et "Tout à fait d'accord") souscrit à cette idée, avec une proportion légèrement plus élevée chez les jeunes femmes (63%). La force de cette norme est encore plus marquée chez les hommes, où une large majorité (81%, incluant les jeunes hommes à 79%) est d'accord ou tout à fait d'accord. Ce niveau élevé d'adhésion, particulièrement chez les hommes, indique une norme sociale de genre puissante et profondément ancrée au sein de la communauté. Les entretiens avec les leaders communautaires révèlent d'ailleurs cette ambiguïté. En effet si pour certains les femmes n'ont pas toujours la liberté de choisir ce qui est bon pour leur santé, surtout quand elles sont mariées ou vivent en famille, d'autres ont plus de pouvoir de décision. Ce choix dépend de la dynamique de pouvoir entre partenaires intimes, souvent au détriment des femmes.

Tableau 154: Circonstances dans lesquelles les personnes interrogées ont ressenti le stress ou la peur

| Situations | Femmes | | | Hommes | | | Total Général |
|---|--------|---------------|-------|--------|---------------|-------|---------------|
| | Femmes | Jeunes Femmes | Total | Hommes | Jeunes hommes | Total | |
| Difficultés d'accès aux services SSR (ex. : PF, accouchement) | 11% | 25% | 19% | 10% | 21% | 14% | 17% |
| Pressions pour avoir des enfants | 29% | 43% | 36% | 41% | 32% | 38% | 37% |
| VBG (ex. : violences sexuelles) | 26% | 10% | 17% | 27% | 29% | 28% | 22% |
| Difficultés dans les relations intimes | 20% | 13% | 16% | 12% | 7% | 10% | 13% |
| Autre (précisez) | 14% | 10% | 12% | 10% | 11% | 10% | 11% |

Concernant la participation à des activités favorisant le bien-être mental, les garçons s'engagent majoritairement dans des activités comme le sport, perçues comme des moyens acceptables de maintenir leur santé mentale. Les filles, bien qu'elles soient également intéressées par des loisirs tels que le sport, rencontrent des obstacles liés aux attitudes parentales ou aux normes restrictives qui limitent leur accès à de telles opportunités.

Ces disparités impliquent des interventions communautaires participatives tel que le théâtre-forum pour remettre en question les attentes reproductives qui visent les femmes et les dynamiques de pouvoir inégalitaires au sein des relations intimes. En parallèle, des initiatives d'éducation et de mentorat ciblant spécifiquement les jeunes hommes et les figures d'autorité masculines sont essentielles pour promouvoir des attitudes et des comportements respectueux des droits en matière de santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles

3.7. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET PROTECTION

3.7.1. Connaissances de notions sur les VBG

39% des individus interrogés déclarent avoir entendu parler des VBG, dont 30% de femmes et 37% d'hommes adultes. Toutefois, seulement 69% des personnes qui déclarent avoir entendu parler des VBG parviennent à les définir correctement. Les jeunes filles et jeunes hommes affichent des taux similaires d'exposition à la sensibilisation (49%), mais une faible compréhension chez les jeunes hommes (14%) contraste avec celle des jeunes filles (34%). Chez les adultes, les hommes montrent une meilleure compréhension (44%) par rapport aux femmes (33%), même si les femmes adultes sont moins sensibilisées (30%) par rapport aux hommes adultes (37%). Ces données sont cohérentes avec les données qualitatives qui montrent un niveau de connaissance variable ou faible des femmes sur les lois et les services d'aide aux victimes. Bien que certains membres de la communauté tout comme les représentants des CTD mentionnent les sensibilisations des ONG et du ministère des affaires sociales comme source d'informations, dans la majorité des focus groupes les femmes déclarent ne pas connaître les lois.

“Les femmes subissent des violences mais gardent le silence. Elles n'ont pas été sensibilisées sur les thématiques en lien avec les violences faites aux femmes.” Focus group femme, commune de MINDIF.

Ces données traduisent que l'exposition au terme "VBG" ne garantit pas une compréhension adéquate de ce qu'il recouvre. Les disparités observées selon le sexe et l'âge mettent en lumière un besoin urgent d'améliorer non seulement l'accès à l'information, mais également la qualité des campagnes éducatives pour garantir une compréhension accrue, surtout parmi les groupes les moins informés.

3.7.2. Prévalence, normes et croyances à l'égard de la violence

Les données recueillies révèlent une perception ancrée de la violence conjugale comme une réalité sociale, souvent considérée comme normale bien que pas toujours acceptable. Du point de vue des femmes, hausser le ton, avoir des rapports sexuels forcés et subir des violences conjugales sont considérés comme des pratiques "normales" au sein de leur communauté, bien que majoritairement non acceptées et vécues comme une soumission. Du côté des hommes, certains expriment des croyances ancrées dans une hiérarchie sexuée, où la supériorité masculine justifierait une forme d'autorité potentiellement violente, ou considèrent la violence domestique comme un outil de discipline, tandis que d'autres nient l'existence de telles croyances.

“La violence domestique est perçue comme une question privée ou comme une manière de discipliner un conjoint ou un enfant”, Focus group Hommes, commune de MINDIF.

Ces données mettent en lumière des normes sociales profondément ancrées qui tendent à normaliser la violence au sein de la sphère familiale, malgré une résistance exprimée par les femmes.

Ces déclarations en groupe ne sont pas forcément en cohérence lorsque les individus répondent hors de l'influence du groupe. En effet, bien que les femmes rejettent en majorité la violence domestique à travers les FGD, les données ci-dessous mettent en exergue que dans certaines circonstances il est toléré par près d'un tiers des hommes et des femmes qu'un homme fasse preuve de violence envers sa partenaire.

Tableau 15: Circonstances dans lesquelles il est admis qu'un homme fasse preuve de violence vis à vis de sa partenaire

| Circonstances | Femme | Homme | Jeune Femme | Jeune Homme | Total général |
|---|-------|-------|----------------|----------------|------------------|
| Si elle sort sans lui dire | 28% | 33% | 41% | 34% | 33% |
| Si elle refuse d'avoir des relations sexuelles | 28% | 25% | 35% | 39% | 31% |
| Si elle se dispute avec lui | 31% | 23% | 38% | 39% | 32% |
| Si elle brûle la nourriture | 21% | 34% | 28% | 28% | 28% |
| Si elle néglige les enfants | 25% | 22% | 30% | 28% | 26% |

Les données révèlent une acceptation préoccupante de la violence entre partenaires intimes, avec des taux relativement similaires entre hommes et femmes pour plusieurs circonstances. L'idée que la violence peut être justifiée lorsque la femme sort sans prévenir, refuse des relations sexuelles ou néglige les enfants atteint près de 30 %, soulignant des normes profondément enracinées sur le contrôle du partenaire. De manière notable, les jeunes adhèrent davantage à certaines situations qui justifieraient l'usage de la violence contre les femmes. Par exemple, en moyenne 31% des répondants considèrent qu'il est justifié d'utiliser la violence contre sa partenaire si celle-ci refuse un rapport sexuel, dont 35% de jeunes femmes et 39% de jeunes hommes.

Cette justification des violences entre partenaires intimes soulève la question de leur réalité au sein de la communauté, tant pour les victimes directes que pour leur cercle proche. En effet, la prévalence des violences subies directement par les personnes interrogées ou par leurs proches au sein de la communauté au cours des deux dernières années s'élève à 41% au sein de l'échantillon.

Tableau 16: Types de violence

| Types de violences | Femmes | | Hommes | | Total Général |
|-------------------------------------|------------------|--------|------------------|--------|------------------|
| | Jeunes femmes | Femmes | Jeunes Hommes | Hommes | |
| Violence psychologique | 76% | 81% | 100% | 72% | 81% |
| Violence physique | 62% | 32% | 61% | 42% | 46% |
| Refus d'accès aux ressources | 21% | 17% | 31% | 18% | 21% |
| Violence sexuelle | 15% | 4% | 11% | 7% | 8% |
| Viol | 0% | 4% | 6% | 0% | 2% |

Les données révèlent une forte prévalence des violences psychologiques (81%), suivie de la violence physique (46 %), affectant ainsi une large part de la population enquêtée, soit directement soit par l'intermédiaire d'un proche. Les hommes adultes rapportent davantage de violences psychologiques (72 %) et physiques (42 %), ce qui pourrait

s'expliquer par leur plus grande exposition à l'espace public ou à des conflits liés à leurs rôles socio-économiques, mais aussi par une possible sous-déclaration d'autres formes de violences perçues comme « faiblesse » dans une construction sociale virile.

Les données des focus groupes indiquent que les hommes, les femmes, les filles et les garçons sont perçus et se perçoivent comme étant touchés différemment par la violence. Les femmes et les filles sont fréquemment décrites comme plus vulnérables et affectées en raison de leur sensibilité supposée ou de leur dépendance à l'homme, une perception qui reflète des normes sociales plaçant les femmes dans une position de faiblesse. Inversement, les hommes tendent à minimiser leur propre vulnérabilité, adhérant à des normes de masculinité qui découragent l'expression de la souffrance. Bien que la violence dans certains contextes (insécurité, conflits) soit reconnue comme affectant toute la population, les récits et les justifications mettent en évidence des biais sexuels et liés à l'âge dans la perception de la vulnérabilité et de l'impact de la violence.

- *“Les femmes sont les plus touchées et les plus sensibles, les hommes sont réticents quant au fait de parler des violences qu'ils subissent” Focus group homme Domayo, commune de Mindif.*
- *“Nous sommes violentées parce nous les femmes et nos enfants sommes vulnérables. Les hommes par contre ne le sont pas” Focus groupe femme, commune de Mora.*

3.7.3. Rôle et influence des réseaux familiaux ou communautaires sur la réponse à la violence basée sur le genre

Tableau 16: Perception des lieux de recours en cas de VBG

| Lieu de recherche d'aide | Femmes adultes | Jeunes femmes | Total Femmes | Hommes adultes | Jeunes Hommes | Total Hommes | Total général |
|--------------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
| Famille ou amis | 27% | 30% | 28% | 35% | 39% | 36% | 32% |
| Centre de santé/hôpital | 5% | 6% | 6% | 7% | 11% | 9% | 7% |
| Centre social | 7% | 3% | 5% | 8% | 14% | 10% | 8% |
| Maison de la femme | 1% | 4% | 2% | 5% | 5% | 5% | 4% |
| Chefferie | 43% | 38% | 41% | 60% | 51% | 56% | 48% |
| Comité VBG | 3% | 3% | 3% | 5% | 7% | 6% | 5% |
| Gendarmerie | 13% | 12% | 13% | 21% | 21% | 21% | 17% |
| Association/groupes de soutien | 3% | 2% | 3% | 0% | 5% | 2% | 2% |
| Nulle part | 26% | 38% | 31% | 17% | 26% | 21% | 26% |

Les réseaux familiaux et amicaux sont perçus comme des points de recours importants en cas de VBG, cités par 32% des personnes interrogées globalement, avec une perception légèrement plus forte chez les hommes (36%) que chez les femmes (28%). La chefferie traditionnelle est également désignée comme un lieu où l'on peut se tourner en cas de VBG, apparaissant comme une option plus saillante pour les hommes (56%) que pour les femmes (41%) et soulignant le rôle des autorités communautaires traditionnelles. Cependant, une part significative des personnes interrogées (26%) estime que les victimes ne se tourneraient "nulle part", une perception plus fréquente chez les femmes (31%), suggérant l'existence de barrières à la dénonciation des cas de VBG.

Les focus groupes révèlent des détails supplémentaires sur les voies de recours : les jeunes femmes et filles, par exemple, se confient d'abord à leurs mères ou à d'autres membres de la famille proche, souvent parce qu'elles se sentent plus à l'aise de discuter de sujets intimes dans un cadre familial. En revanche, les jeunes hommes, bien que se tournant également vers leur famille (principalement leurs parents), incluent souvent les chefs de village dans leur premier recours, ce qui met en évidence une différence notable entre les deux sexes dans la manière d'aborder la violence. Le facteur religieux est également évoqué.

“Chez les musulmans les femmes se taisent et racontent juste à leurs amies par peur de représailles des parents, mais chez les chrétiens, elles dénoncent à la chefferie, ensuite à la brigade si à la chefferie la solution n'a pas été trouvée”
Focus group femme, commune de Dargala.

En ce qui concerne la réaction des membres de la communauté face à la violence faites aux filles, les avis des filles divergent avec une minorité de groupe dans lesquels l'on évoque le rejet de la violence à l'endroit des filles.

“Ils ne sont pas à l'aise de ce genre de situation et blâment les coupables. Avec ces blâmes cela change un peu” Focus group jeunes femmes, commune de Mora.

Dans la majorité des groupes, les jeunes femmes affirment que les membres de la communauté font preuve de stigmatisation et parfois rejette la faute sur la survivante.

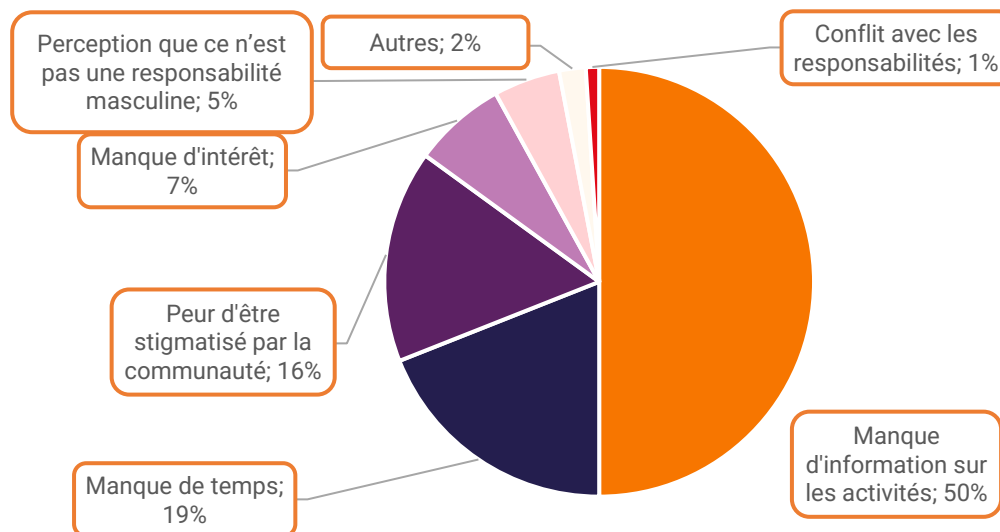
“Les membres de la communauté stigmatisent les filles, elle perd sa valeur et est pointé du doigt au passage.” Focus group jeunes femmes, commune de MINDIF.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de violence à l'endroit des garçons, ces derniers estiment à l'unanimité que les membres de la communauté rejettent la violence à l'endroit des garçons et que des sanctions sont prononcées au niveau de la chefferie.

Les leaders communautaires jouent également un rôle clé. Une majorité de leaders traditionnels et religieux interrogés considèrent que leur rôle englobe à la fois la prévention et l'accompagnement des victimes vers la justice. Cependant, un tiers d'entre eux conçoivent leur rôle principalement comme étant celui d'empêcher les cas de violence, tandis qu'une minorité estime que cette problématique n'est pas de leur ressort, la considérant comme une affaire familiale.

Certaines associations dans la zone de l'étude effectuent des dénonciations de cas de VBG aux leaders communautaires en tenant compte des principes directeurs de la VBG, telles que l'Association Locale Pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA) et la délégation d'arrondissement de la promotion de la Femme et de la Famille (DAPROFF).

En ce qui concerne les hommes, les données collectées mettent en évidence la faible participation des hommes aux activités de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), avec seulement 19% des hommes engagés. Cependant, certaines localités, comme Wallade III (31%) et Yala Yalta (22%), se distinguent par des taux de participation plus élevés, offrant des opportunités stratégiques pour initier des campagnes de sensibilisation et mobiliser davantage d'hommes. Il convient de préciser que cette faible implication est principalement attribuée au manque d'information (50%), suivi du manque de temps (19%) et de la peur d'être stigmatisé par la communauté (16%). Les raisons plus marginales incluent le manque d'intérêt (7%), la perception que ce n'est pas une responsabilité masculine (5%), ainsi que des conflits avec d'autres responsabilités (1%) tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous.



Graphique 7: Les raisons évoquées par les hommes pour justifier leur faible implication dans la lutte contre les VBG

Pour améliorer leur participation, 84% des hommes proposent des campagnes de sensibilisation spécifiques, mettant en avant des messages ciblés à leur égard. D'autres suggestions incluent le soutien accru des leaders communautaires (9%), une meilleure flexibilité des horaires des activités (4%) et l'encouragement par leurs pairs (2%).

3.7.4. **Risques de VBG inhérents à la mise en œuvre de certaines activités du projet**

Promotion de la masculinité positive et sessions mixtes

L'analyse des données montre des perceptions divergentes entre les hommes et les femmes concernant les risques associés aux activités de promotion de la masculinité positive et aux sessions mixtes. Une majorité de femmes (dans les communautés DILDA, GARRE, et GADAGAMA) considère que les hommes qui participent à des groupes d'échange sur les violences risquent des jugements négatifs en raison des perceptions culturelles qui associent ce type d'engagement à une faiblesse ou à une remise en cause de leur autorité. Les hommes, en revanche, se montrent moins nombreux à mentionner cette peur de jugement, bien qu'ils reconnaissent que les groupes mixtes peuvent exacerber les incompréhensions en raison de normes sociales rigides sur les rôles de genre.

Ces données suggèrent que si les activités visant à réunir hommes et femmes, ne sont pas adaptées aux réalités socioculturelles, elles peuvent effectivement accroître les risques de VBG. Pour réduire ces risques, il serait pertinent d'introduire des sessions

spécifiques préparatoires pour chaque sexe, afin de créer un environnement où les participants se sentent en confiance avant d'introduire des interactions mixtes. De plus, des messages de sensibilisation clairement adaptés aux normes locales doivent viser à déconstruire les stéréotypes négatifs et à valoriser l'engagement masculin comme une preuve de responsabilité et de soutien communautaire.

Recrutement des jeunes femmes sur les chantiers TICOM

La perception des risques liés au recrutement des jeunes femmes sur les chantiers varie selon le sexe et l'âge. Alors que 52% des jeunes femmes considèrent ce recrutement comme une source de potentiels problèmes, les femmes adultes sont moins nombreuses à partager cet avis (40%), montrant une différence générationnelle dans la perception des risques. En revanche, les hommes présentent une position plus contrastée : 50 % des hommes adultes estiment que ces recrutements peuvent engendrer des difficultés, et cette proportion augmente chez les jeunes hommes (56%).

Pour limiter les risques de tension ou de stigmatisation, le projet devra mettre en place des mécanismes de sensibilisation et de gestion des conflits, notamment en organisant des sessions d'échange pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux d'intégration des femmes dans les activités économiques. Il serait également pertinent d'intégrer des mesures de protection sur les chantiers, comme des codes de conduite inclusifs et des référentiels dédiés, afin de garantir un environnement respectueux et sécurisé pour les femmes recrutées.

Paiement des jeunes en espèces

La majorité (71%) des personnes interrogées perçoivent la distribution d'espèces comme une activité sécurisée, avec peu de variation selon le sexe et l'âge (<10%). 29% des enquêtés considèrent néanmoins cette activité comme non sécurisée, particulièrement chez les jeunes hommes (34%) et les femmes adultes (32%), ce qui peut être lié à des inquiétudes sur le risque d'exploitation ou de coercition.

Pour réduire ces risques, il serait pertinent d'intégrer des mesures telles que des mécanismes de distribution supervisés par des responsables communautaires formés à la prévention des VBG, des lieux sécurisés pour les paiements et une sensibilisation ciblée sur les droits et la protection des bénéficiaires, en tenant compte des dynamiques sociales et des préoccupations spécifiques de chaque groupe.

Lieux de mise en œuvre des activités

Certaines zones de l'étude sont considérées comme non sécurisées, facteur à prendre en compte par les organisations de mise en œuvre de l'aide. Les femmes identifient des

lieux tels que les marchés (Gile, Casier et Sodecoton), la brousse et le long des itinéraires de déplacement comme particulièrement dangereux, évoquant des risques élevés d'agressions. En revanche, les hommes perçoivent une insécurité plus généralisée dans le périmètre de la localité, ce qui pourrait refléter une exposition différente aux risques en fonction des activités qu'ils mènent.

Pour limiter ces risques, il est recommandé d'implanter les activités dans des lieux sûrs, proches des structures communautaires reconnues et accessibles. La mise en place de mesures de protection comme la présence de personnel formé à la prévention des VBG, l'organisation des activités dans des espaces éclairés et bien surveillés, et la sensibilisation préalable des populations sur les enjeux de sécurité, permettra de réduire la probabilité d'incidents. En outre, l'implication des leaders locaux et de tous les groupes de la population dans l'identification des sites d'activités favorisera l'acceptation sociale et garantira un environnement plus protecteur pour tous les participants.

3.8. BESOINS ET ASPIRATIONS

3.8.1. Diversité des aspirations individuelles

Les jeunes femmes aspirent majoritairement à des emplois stables et à une éducation de qualité, voyant cela comme une voie vers l'autonomie financière et le respect au sein de leur communauté. Similairement, les jeunes hommes ambitionnent également une bonne éducation et un travail stable, souvent perçus comme des marqueurs de réussite masculine et de capacité à subvenir aux besoins de leur future famille. Les hommes adultes associent la réussite à la stabilité financière et à l'influence communautaire, tandis que les femmes adultes mettent en avant l'autonomie et la possibilité de contribuer au développement de leur communauté.

Ces informations collectées en groupe sont globalement cohérentes avec le besoin d'appui exprimé à travers les enquêtes ménages.

Tableau 17: Besoins spécifiques selon le sexe et l'âge

| Besoins | Femmes | Hommes | Jeunes Femmes | Jeunes Garçons | Total général |
|--|--------|--------|---------------|----------------|---------------|
| Intrants agricoles | 75% | 67% | 74% | 73% | 72% |
| Appui matériel | 77% | 80% | 68% | 81% | 77% |
| Offre d'emploi | 51% | 60% | 56% | 52% | 55% |
| Formations professionnelles et techniques | 51% | 55% | 53% | 45% | 52% |

| | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| Appui pour l'eau au sein de la communauté | 49% | 35% | 46% | 46% | 44% |
| Autres | 37% | 38% | 24% | 36% | 34% |

En effet, chez les jeunes femmes et hommes, la demande d'intrants matériels (68%–81%) et agricoles (74%–73%) précède la demande de formation (46%) et d'emploi (56%–52%), cohérent avec leur aspiration à construire d'abord des bases concrètes avant d'accéder à des emplois stables. Chez les femmes adultes, la demande d'appui matériel (77%) et agricole (75%) est très élevée, complétée par l'offre d'emploi (51%) et la formation technique (49%), reflète leur recherche d'autonomie financière. Pour les hommes, la priorité massive à l'appui matériel (80%) et aux intrants agricoles (67%), suivie de l'emploi (60%) et de la formation (35%), correspond clairement à leur quête de stabilité financière et d'influence locale. La demande importante pour les soins de santé, mentionné par plus de la moitié des adultes (51%–55%), souligne les difficultés actuelles dans l'accès à ces services.

Ces aspirations évoquées par les membres de la communauté sont connues des collectivités territoriales décentralisées qui pour la plupart affirment les avoir pris en compte dans les plans d'action des communes. Cependant, à la question de savoir quelles mesures ou actions spécifiques sont mises en place dans la commune pour intégrer le genre dans les politiques publiques, l'action réalisée par toute est relative à la sensibilisation. Néanmoins les communes de MORA et Tokombéré ont mis en place un comité ou de groupes de travail sur le genre.

Ainsi, la traduction des aspirations des jeunes en actions concrètes par les communes reste un défi majeur, se limitant souvent à des initiatives de sensibilisation qui ne garantissent pas l'atteinte des objectifs. Il est donc recommandé que les projets futurs soutiennent activement les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques intégrant le genre et l'âge, en allant au-delà de la sensibilisation pour créer des opportunités d'emploi et de formation qualifiantes, adaptées aux besoins spécifiques de chaque groupe.

3.8.2. Egalité dans l'accès aux opportunités pour la réalisation des aspirations personnelles et professionnelles

Les jeunes femmes expriment des perceptions contrastées quant à l'égalité des chances avec les hommes pour réaliser leurs rêves. Une minorité affirme que « *Nous sommes tous égaux* » *focus group Wallande 3*, tandis que la majorité soulignent des disparités bien réelles : « *Les garçons sont davantage privilégiés* » *Focus groupes, Koza centre*. Les justifications avancées renvoient à des obstacles culturels ou structurels, notamment le poids des attentes familiales, comme en témoigne une participante : « *Oui, car les parents influencent nos choix et si nous refusons d'obéir, nous sommes délaissées à nous-mêmes.* » *Focus group jeune femme, Tazang*.

Du côté des jeunes hommes, la perception de l'égalité des chances est majoritairement positive, même si elle est conditionnée à des normes socioculturelles.

« *Les garçons et les filles ont les mêmes chances de réaliser leurs rêves. Tout dépend de l'éducation.* » *Focus group jeunes hommes, Kodjelero*.

Toutefois, cette perception de l'inégalité d'accès face aux opportunités offerte dans le cadre des projets devraient être nuancée par l'existence de certains facteurs structurels tel qu'illustrés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18: Obstacles rencontrés dans l'accès aux services offerts par les projets selon le sexe et l'âge

| Blocus d'accès aux appuis offerts dans le cadre des projets | Femmes | | | Hommes | | | Total général |
|---|--------|---------------|--------------|--------|--------------|---------------|---------------|
| | Adulte | Jeunes Femmes | Total jeunes | Adulte | Jeune Hommes | Total adultes | |
| Manque d'information sur les projets et les services disponibles | 85% | 85% | 85% | 83% | 82% | 83% | 84% |
| Distance géographique ou difficulté d'accès aux services | 27% | 28% | 27% | 32% | 25% | 29% | 28% |
| Coûts associés (transport, frais, etc.) pour bénéficier des services | 13% | 23% | 17% | 18% | 17% | 17% | 17% |
| Absence de documents administratifs ou d'identité nécessaires pour accéder aux services | 10% | 18% | 13% | 14% | 13% | 13% | 13% |
| Horaires inadaptés des services par rapport à mes disponibilités | 5% | 9% | 7% | 13% | 7% | 11% | 9% |
| Discrimination ou stigmatisation (basée sur le genre, le statut de réfugié, etc.) | 29% | 20% | 25% | 23% | 20% | 22% | 23% |
| Manque de confiance dans la qualité ou la pertinence des services offerts | 6% | 5% | 6% | 9% | 6% | 8% | 7% |
| Obligations familiales ou manque de temps pour participer | 6% | 6% | 6% | 8% | 11% | 9% | 8% |
| Insécurité ou peur de violences dans l'accès aux services | 1% | 4% | 3% | 1% | 1% | 1% | 2% |

| | | | | | | | |
|--|-----|-----|------------|----|-----|------------|------------|
| Concurrence ou nombre limité de bénéficiaires pour les appuis disponibles | 22% | 18% | 20% | 7% | 16% | 11% | 15% |
| Autres à préciser (Corruption, absence d'élite, bloqué à la MEME) | 3% | 2% | 3% | 2% | 3% | 3% | 3% |

En effet, l'analyse des obstacles à l'accès aux services offerts par les projets montre que le manque d'information est quasiment universel, partagé par 84% des répondants. Les coûts d'accès pèsent davantage sur les jeunes femmes (23%) et jeunes hommes (17%), suggérant que les dépenses de transport et frais associés représentent un frein financier plus critique pour les plus jeunes. L'absence de documents administratifs affecte davantage les femmes (18%), pouvant refléter un manque d'expérience ou de ressources pour se procurer des papiers officiels. La distance géographique affecte près d'un tiers des répondants (28%), sans grande variation de sexe et d'âge. Les autres freins (horaires, confiance, obligations familiales, insécurité) restent globalement faibles (< 13 %). Il est intéressant de noter que la concurrence pour un nombre limité de places touche particulièrement les femmes (22 %) et jeunes femmes (18%), ce qui suggère que l'accès au service ne garantit pas toujours un accès équitable pour les femmes.

Les participant.es ont émis des recommandations pour promouvoir leur autonomisation économique, telles que le financement des activités génératrice de revenu, les opportunités de formation professionnelle et l'alphabétisation en particulier pour les femmes.

- *“Il faut mettre en place un centre d'alphabétisation fonctionnelle, il faut sensibiliser les femmes sur l'importance d'apprendre un métier. Nous aider financièrement pour le démarrage des AGR” focus group femme, commune de Koza.*
- *“Sensibiliser la communauté, accompagner les groupements qui sont formés et les financer, organiser les jeunes et les femmes en associations, faciliter l'accès à la terre, diminuer l'influence des autorités,” focus group hommes, Mindif centre.*
- *“Les ONGs doivent venir former les femmes et filles sur les violences, sur les droits de la femme ainsi que sur les stratégies pour générer des revenus” Leader d'une association, commune de Koza.*

En ce qui concerne les aspirations liées au leadership, les recommandations étaient relatives à l'amélioration des compétences de leadership, et garantir des espaces de prise de décision plus inclusifs.

- *“Encourager les femmes à prendre plus la parole”, s'exprimer Focus group femmes Kodjeleo.*

- *“Laisser les femmes et les jeunes participer à la prise des décisions” leader communautaire Tazang.*
- *“Assurer la formation professionnelle pour les jeunes, limiter les abus d'autorité locale sur la communauté, accompagner et financer les projets des jeunes et des femmes, sensibiliser les jeunes sur les thématiques de participations citoyenne”.*

S'agissant des barrières liées aux normes sociales de genre, la majorité des leaders communautaires/religieux déclarent qu'il est possible de modifier les normes qui empêchent les femmes et les jeunes de progresser dans le secteur économique. Les suggestions pour y parvenir relèvent tant de la mobilisation communautaire que de l'engagement communautaires à travers leurs contributions actives.

“Il faut mener des sensibilisations communautaires en impliquant les leaders communautaires et les hommes, il faut structurer et légaliser les associations des femmes et les accompagner dans leurs activités” Leader communautaire, GARRE

CONCLUSIONS

Cette analyse révèle des défis significatifs qui entravent la pleine réalisation des droits et des aspirations des femmes, des hommes, des jeunes filles et des jeunes garçons au sein des communautés étudiées. Un manque généralisé de connaissance des droits, des inégalités persistantes dans la participation à la prise de décision, l'influence néfaste des normes sociales sur la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des obstacles structurels limitant l'accès aux opportunités et aux services, nécessitent des interventions ciblées et concertées. Pour répondre efficacement à ces enjeux, une approche multidimensionnelle est essentielle, intégrant des actions d'information et de sensibilisation adaptées à l'âge et au sexe, des mesures pour renforcer la participation et l'autonomisation des femmes, la remise en question des normes sociales préjudiciables, et l'amélioration de l'accès à des services de qualité. Le tableau ci-dessous synthétise les problèmes majeurs identifiés et les recommandations spécifiques et opérationnelles proposées pour y remédier :

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|--|--|
| Domaine 1 : Division sexuelle du travail | | |
| Forte ségrégation des rôles de genre dans la division du travail | <p>Renforcer les capacités des leaders religieux, communautaires et des représentants des collectivités locales à travers des formations ciblées sur l'égalité de genre, la prévention des violences basées sur le genre et la transformation des normes sociales discriminatoires, afin de les positionner comme relais actifs et crédibles du changement au sein de leurs communautés</p> <p>Déployer des initiatives d'éducation communautaire (villages, quartiers) en utilisant des canaux adaptés aux contextes locaux, comme le théâtre forum, les discussions de groupe et les interventions auprès des leaders religieux et communautaires. Ces campagnes doivent déconstruire les stéréotypes de genre sur la division du travail et promouvoir une répartition plus équitable des tâches pour le bien-être familial et communautaire.</p> | <p>ONG, associations locales</p> <p>CTD, leaders communautaires</p> |
| Influence prédominante des relations et normes sociales sur la répartition des tâches | Mettre en place des mécanismes de reconnaissance et de valorisation publique des initiatives locales (groupe de jeune, association) et des hommes qui s'engagent activement dans les tâches domestiques et les soins aux enfants, afin de créer des modèles positifs et d'encourager d'autres à suivre leur exemple. | CTD, associations, Partenaires techniques et financiers, ONG |
| Domaine 2 : Participation à la prise de décision | | |
| Inégalité de genre dans la prise de décisions économiques | _ Introduire des modules éducatifs sur les droits, l'égalité de genre et la participation citoyenne dans les écoles, centres de formation et associations locales. | ONG Bailleurs de fonds, CTD, Partenaires techniques et financiers |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|--|---|
| | <p>-Mettre en place des mécanismes d'inclusion économique : garantir un quota d'accès féminin aux ressources productives (fonds de soutien, subventions, crédits locaux).</p> <p>-Encourager les projets d'activités génératrices de revenus collectifs féminins pour accroître leur pouvoir économique dans le ménage et la communauté.</p> | |
| Influence limitée des femmes et des jeunes dans les structures décisionnelles formelles : | <p>-Créer et formaliser des mécanismes de consultation inclusifs dans les communes (comités genre, cellules femmes-jeunes) avec un pouvoir réel d'influence.</p> <p>-Appuyer les coopératives, GIC et associations de femmes en renforçant leurs capacités en négociation, leadership, et plaidoyer, et en les dotant de moyens logistiques et institutionnels.</p> <p>-Institutionnaliser des quotas de représentativité dans les instances décisionnelles locales (PCD, conseils municipaux, chefferies), et veiller à leur application.</p> | CTD, Partenaires techniques et financiers, |
| Rapport de pouvoir dans la résolution des désaccords | <p>Faciliter des espaces de dialogue intergénérationnels et mixtes (femmes-hommes, jeunes-adultes) pour déconstruire les normes discriminatoires et promouvoir des modèles partagés de gouvernance familiale et communautaire.</p> <p>Les leaders communautaires, ainsi que les leaders traditionnels et religieux formés sur le genre et les approches transformatrices de genre pourront intégrer ces thématiques à travers les dialogues intergénérationnels qu'ils dirigent.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • ONG ,associations locales |
| Domaine 3 : Contrôle des actifs productifs | | |
| Faible connaissance et jouissance effective des droits fonciers et des actifs | Organiser des sessions régulières d'information sur les droits fonciers et d'accès aux actifs productifs dans les langues locales et intégrer les leaders communautaires et religieux pour renforcer la légitimité des messages. | ONG, associations locales, CTD |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|--|--|
| productifs chez les femmes, les PDI et les réfugiés | Offrir un accompagnement juridique de proximité pour les femmes, PDI et réfugiés dans les zones enclavées à travers des médiateurs communautaires pour faciliter le dialogue autour des litiges fonciers et la gestion des ressources familiales | ONG, Associations locales |
| | Travailler avec les autorités traditionnelles pour élaborer des directives locales inclusives d'allocation des terres | Partenaires techniques et financier, CTD |
| - Inégalités dans le contrôle des ressources productives dues aux dynamiques familiales et sociales | <ul style="list-style-type: none"> -Organiser des ateliers participatifs avec mise en situation pour renforcer l'assurance et les capacités argumentatives des femmes. -Développer des programmes d'éducation et de mentorat pour les filles/jeunes femmes, les encourageant à poursuivre des formations techniques et à s'engager dans des secteurs économiques diversifiés. -Plaider pour des politiques et des lois qui garantissent l'égalité d'accès à l'héritage, à la propriété foncière et aux opportunités économiques pour les femmes et les filles. | <p>ONG, Association locale</p> <p>Partenaire technique et financier, ONG Association locale</p> |
| Faible capacité collective des femmes à gérer ou développer des activités génératrices de revenus (AGR) | <p>Promouvoir l'autonomisation économique des femmes à travers des programmes de formation, de financement et de soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) : Cibler les secteurs où les femmes ont déjà une présence (ex. Agriculture, volaille) et explorer de nouvelles opportunités (ex. Apiculture) avec des programmes d'accompagnement spécifiques.</p> <p>Faciliter l'accès au capital à travers des initiatives d'inclusion financière, des fonds de garantie et l'élargissement des microcrédits, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes mariées, veuves, divorcées, des PDI et des réfugiés.</p> | <p>ONG, Partenaires techniques et financiers, bailleurs de fond, CTD</p> <p>Partenaires techniques et financiers, bailleurs de fond, CTD</p> |
| | Élaborer un guide pratique simplifié (visuel ou audio) expliquant les éléments clés de succès d'une AGR : faisabilité, rentabilité, accessibilité, engagement des bénéficiaires, puis mettre en réseau les associations actives pour favoriser le mentorat entre femmes. | ONG, association locale |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|---|--|
| | Soutenir les femmes pour alléger les responsabilités familiales : Mettre en place des dispositifs d'aide communautaire (garde d'enfants, promotion d'un partage équilibré des tâches, espaces mères-enfants) pour permettre aux femmes de participer pleinement aux activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), AGR et autres activités communautaires.t. | ONG, association locale, CTD |
| Domaine 4 Accès aux espaces et services publics | | |
| Inégalités d'accès aux services publics essentiels (santé, éducation, emploi ; les moins accessibles pour tous) selon le sexe, l'âge, le statut migratoire et la localité | <ul style="list-style-type: none"> • Santé <p>Former le personnel de santé sur la non-discrimination, la confidentialité, et l'accueil des populations déplacées ou réfugiées. Créer des espaces de santé mobiles pour les zones enclavées et mal desservies. Appui à la documentation</p> | <p>Gouvernement, partenaire technique et financier</p> <p>Gouvernement, partenaire technique et financier</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Education <p>-Mettre en place des mécanismes de soutien pour la scolarisation des filles, des enfants et des adolescent.es réfugié.es et déplacé.es (bourses, cantines, fournitures). -Sensibiliser les familles et les communautés pour combattre les normes discriminatoires qui limitent la scolarisation des filles ou des enfants déplacés. -Intégrer des activités d'éducation à la paix, à la cohésion sociale et aux droits dans les curricula. -Offrir des cours de rattrapage, d'alphabétisation ou en langues locales/étrangères selon les besoins spécifiques des jeunes réfugiés/DI.</p> | <p>Partenaires techniques et financier, bailleurs de fond ONG, association locale, leaders communautaires Gouvernement, partenaire technique et financier ONG, Partenaire technique et financier,</p> |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|------------------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Emploi <p>-Offrir des formations professionnelles adaptées au marché local et accessibles aux femmes, jeunes, personnes réfugiées ou déplacées.</p> <p>-Mettre en place des quotas ou mesures d'inclusion dans les programmes de formation ou d'insertion professionnelle (ex. : 50% femmes, 20 % jeunes déplacés).</p> <p>-Créer des crèches communautaires ou des dispositifs de garde d'enfants pour faciliter la participation des femmes.</p> | <p>ONG, CTD, Partenaire technique et financier, ONG, CTD, Partenaire technique et financier,</p> <p>ONG, CTD, responsable de centre de formation CTD, partenaire technique et financier, bailleur de fond</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Eau Hygiène Assainissement <p>Intégrer des audits de sécurité avant toute installation d'infrastructures EHA, avec la participation des femmes et des groupes marginalisés.</p> <p>Développer des solutions d'approvisionnement alternatives et durables (forages, systèmes de collecte des eaux pluviales) et des latrines communautaires différenciées (hommes/femmes, adultes/adolescent-es).</p> <p>Former des comités mixtes (hommes-femmes, déplacés-hôtes) pour la gestion communautaire des points d'eau, avec accès à un fonds local de maintenance rapide et équitable.</p> | <p>CTD, ONG, prestataires de services Prestataires de services, partenaire technique et financier</p> <p>CTD, ONG, association locale</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Crédit formel et informel <p>Développer des mécanismes d'information sur le crédit et l'épargne</p> <p>Concevoir des produits financiers adaptés (taux réduit, mentorat, garantie solidaire) qui cible spécifiquement les femmes et les jeunes réfugiés/DI</p> | <p>Institutions financières, Partenaire technique et financier CTD, ONG, association locale</p> |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|--|---|--|
| | <p>Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la gestion financière, l'entrepreneuriat et l'accès au marché.</p> <p>Collaborer avec les institutions financières pour adapter les procédures aux profils vulnérables (langue, alphabétisation, statut juridique).</p> | <p>CTD, ONG, association locale</p> <p>ONG, CTD, association locale</p> |
| <p>Normes sociales restrictives limitant la mobilité et l'autonomie économique des femmes, en particulier dans l'accès aux services financiers et à la formation</p> | <p>Organiser des dialogues communautaires et des ateliers de sensibilisation impliquant les hommes, les femmes, les leaders religieux et les autorités locales pour remettre en question les normes patriarcales limitant l'autonomie des femmes et des jeunes dans l'utilisation des services financiers et leur accès aux espaces publics.</p> <p>Soutenir les initiatives locales et les réseaux de femmes qui promeuvent l'autonomisation économique et la participation des femmes dans la sphère publique.</p> <p>Créer des centres de formation professionnelle mobiles ou communautaires, avec bourses d'études, mentorat féminin, et dispositifs contre les violences (signalement, codes de conduite, accompagnement psychosocial</p> | <p>ONG, association locale</p> <p>Partenaire technique et financier,</p> <p>ONG Bailleurs de fonds</p> <p>Partenaire technique et financier, ONG</p> |
| Domaines 5 revendication des droits | | |
| <p>Faible connaissance des droits des femmes et</p> | <p>Organiser des ateliers communautaires dynamiques, dirigés par des femmes leaders et des juristes, avec des supports visuels et des témoignages illustrant concrètement les droits civiques et politiques</p> | <p>Partenaire technique et financier, ONG,</p> |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|---|---|
| inégalités d'accès à l'information | <p>Former les leaders communautaires et religieux pour qu'ils soient relais positifs de diffusion des droits des femmes.</p> <p>Renforcer les partenariats entre les CTD et les ONG locales pour déployer des programmes d'alphabétisation juridique et de sensibilisation aux droits civiques et politiques dans les centres d'alphabétisation ; les médias locaux et les assises communautaires</p> | <p>ONG</p> <p>Partenaire technique et financier bailleurs de fonds</p> |
| Faible participation des femmes aux instances décisionnelles publiques et présence de barrières multiples | <p>Institutionnaliser des quotas de représentation des femmes et jeunes filles dans les comités locaux et réunions communautaires (au moins 30 %).</p> <p>Offrir des formations en leadership et en prise de parole en public spécifiquement pour les femmes, et créer des espaces de dialogue sécurisés où les femmes peuvent exprimer leurs opinions sans crainte de harcèlement ou de discrimination, avec des mécanismes de signalement et de suivi des cas de violence.</p> <p>Mettre en place au sein des ONG partenaires des mécanismes de soutien juridique sécurisés, tels que des permanences confidentielles et des dispositifs d'accompagnement, afin de protéger les femmes confrontées à des restrictions ou craignant de s'exprimer publiquement.</p> <p>Offrir des appuis pratiques pour faciliter la participation : garde d'enfants, horaires flexibles, appui à l'établissement des CNI.</p> | <p>ONG, association locale, CTD</p> <p>ONG, association locale</p> <p>ONG</p> <p>Bailleur de fonds, Partenaire technique et financier</p> |
| Faible structuration des associations féminines et faible soutien institutionnel à leurs actions | <p>Renforcer les capacités organisationnelles des groupes de femmes via des cycles de formation en leadership, plaidoyer, élaboration de projets, gestion associative.</p> <p>Allouer des micro-subventions ciblées aux associations locales de femmes via les CTD ou ONG partenaires (avec des critères de transparence et d'impact)-Pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action locaux pour l'égalité des sexes, avec des indicateurs de suivi clairs et des mécanismes de redevabilité</p> | <p>ONG, partenaire technique et financier</p> <p>Bailleur de fond, partenaire technique et financier</p> |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|--|---|
| | Créer des mécanismes de dialogue régulier entre CTD, associations de femmes et jeunes (tables rondes trimestrielles, plateformes de plaidoyer locales). | CTD, Gouvernement |
| Domaine 6 : Santé sexuelle et Reproductive et santé mentale | | |
| Faible connaissance des droits SSR et des méthodes contraceptives, avec des Disparités selon l'âge et le sexe | <p>Intégrer les modules SSR dans les programmes scolaires et les formations professionnelles, avec un contenu différencié selon le genre et l'âge.</p> <p>Organiser des séances mobiles d'information sur les contraceptifs dans les zones rurales et urbaines et fournir des informations claires et culturellement sensibles sur les différents droits SSR et les méthodes contraceptives disponibles, en insistant sur leur accessibilité et leur confidentialité</p> <p>Former les agents de santé communautaires pour qu'ils soient plus accessibles et sensibles au genre, en particulier pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles.</p> | Gouvernement ONG, Association local, prestataires de santé ONG, Gouvernement, partenaire technique et financier |
| Influence des relations intimes et des normes sociales sur la capacité à décider de son corps et sur la santé mentale | <p>Mettre en place des programmes de mentorat et de soutien psychosocial pour les jeunes filles afin de renforcer leur confiance et leur capacité à prendre des décisions éclairées concernant leur corps et leur santé reproductive.</p> <p>Utiliser des outils de transformation sociale participatifs comme le théâtre-forum ou les dialogues communautaires mixtes pour remettre en question les normes traditionnelles de genre liée à la santé sexuelle et mentale (ex : primauté de la maternité, masculinité dominante).</p> | ONG, partenaire technique et financier ONG, association locale |
| Disparités dans l'expression des émotions et l'accès au bien-être mental | <p>Organiser des séances de sensibilisation pour les parents et les communautés sur l'importance du soutien émotionnel pour les filles</p> <p>Créer des espaces communautaires de bien-être (sport, culture, art) accessibles aux filles et garçons, en levant les barrières normatives (ex : autorisation parentale, stigmatisation)</p> | ONG, association locale CTD, Gouvernement, partenaire technique et financier |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|--|--|
| Domaine 7 : Violences basées sur le genre | | |
| Faible compréhension des VBG malgré une certaine exposition à l'information | <p>Développer des supports de communication variés (visuels, audio, interactifs) et utiliser des canaux adaptés aux jeunes (réseaux sociaux, pairs éducateurs) et aux adultes (médias locaux, réunions communautaires). Mettre l'accent sur la définition claire des VBG, les conséquences pour les victimes et les recours disponibles, en impliquant des témoignages et des figures d'influence locales pour briser le silence et encourager la recherche d'aide</p> <p>Créer des plans d'action associatifs intégrant la prévention, la sensibilisation et le signalement des cas, avec un appui technique des ONG.</p> | ONG, partenaire technique et financier |
| Faible confiance envers les services officiels de prise en charge de VBG et recours limités | Former les membres des familles, les amis et les leaders communautaires (traditionnels et religieux) à identifier les signes de VBG, à offrir un premier soutien psychosocial et à orienter efficacement les victimes vers les services spécialisés (ONG, forces de l'ordre, centres de santé). | Association locale, ONG |
| Faible participation des hommes à la lutte contre les VBG | Mener des campagnes de sensibilisation ciblées pour promouvoir l'accès aux services formels, en insistant sur la confidentialité, la sécurité et l'efficacité des interventions, et en utilisant des témoignages de survivants pour encourager d'autres victimes à chercher de l'aide | ONG, partenaire technique et financier |
| Faible participation des hommes à la lutte contre les VBG | <p>Développer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation spécifiques (affiches, spots radios, théâtre communautaire) ciblant les hommes, en mettant en avant les conséquences négatives des VBG pour les individus, les familles et la communauté, et</p> <p>Créer des espaces de discussion entre pairs ("cercles d'hommes") pour discuter de la masculinité positive, en particulier dans les localités où des taux d'engagement sont déjà prometteurs (ex. Wallade III, Yala Yalta)</p> | ONG, partenaire technique et financier |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|--|---|--|
| | Soutenir les initiatives locales qui engagent les hommes dans des activités de prévention et de sensibilisation, en tenant compte de leurs préoccupations et en proposant des formats et des horaires adaptés. | ONG, partenaire technique et financier |
| Normes sociales tolérant la violence conjugale et stigmatisation des survivantes de VBG | <p>Développer avec les leaders traditionnels des outils de médiation sensibles au genre, adaptés aux pratiques culturelles et religieuses.</p> <p>Mettre en place des espaces de dialogue sûrs et confidentiels réservés aux femmes, animés par des facilitatrices formées, pour favoriser la prise de conscience collective autour des violences basées sur le genre, déconstruire les normes intériorisées qui les rendent acceptables ou « normales</p> | ONG, association locale |
| | Créer des plans d'action associatifs intégrant la prévention, la sensibilisation et le signalement des cas, avec un appui technique des ONG. | ONG, partenaire technique et financier |
| Effectivité des risques de VBG inhérents à la mise en œuvre de certaines activités du projet | <p>Ajuster le budget pour garantir la mise en œuvre effective du plan de mitigation des risques de VBG, en intégrant des ressources suffisantes pour les activités de prévention, de réponse et de suivi.</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation régulier pour mesurer l'impact des actions et ajuster les stratégies en fonction des besoins identifiés.</p> | Membres du consortium RESILAC Membres du consortium RESILAC |
| Domaine 8 Besoins et aspirations | | |
| Aspirations communes avec des besoins d'appui différenciés | Mettre en place des kits d'accélération incluant des intrants et du matériel pour soutenir efficacement les initiatives économiques des jeunes, tout en garantissant leur accès à des emplois stables grâce à des parcours combinés de formation professionnelle et d'insertion. Par ailleurs, renforcer l'appui aux femmes adultes en intégrant des dispositifs adaptés d'intrants agricoles, de santé, d'alphabétisation et de formation technique pour favoriser leur autonomie économique | ONG, Gouvernement |

| Problèmes majeurs identifiés | Recommandations | responsables |
|---|---|--|
| Inadéquation entre les aspirations et les réponses institutionnelles | Soutenir la mise en œuvre effective de plans communaux sensibles au genre, en allant au-delà des activités de sensibilisation. Cet appui doit inclure la budgétisation, le suivi et l'évaluation des actions entreprises, en veillant à la création d'opportunités d'emploi et de formation qualifiantes qui répondent aux besoins spécifiques identifiés pour les femmes, les hommes, les jeunes filles et les jeunes garçons | CTD, partenaire technique et financier, ONG |
| | Former et accompagner les comités genre communaux (comme ceux de Mora et Tokombéré) pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la transformation des pratiques locales. | ONG, partenaire technique et financier |
| Disparités perçues dans l'accès aux opportunités et faible appropriation aux initiatives. | Mettre en place des canaux de communication variés (radios communautaires, affiches en langues locales, points d'information mobiles) adaptés aux différents profils (sexe, âge, niveau d'alphabétisation, handicap) | CTD, ONG, Association locale |
| | Fournir un accompagnement ciblé aux associations locales en matière de structuration, de gestion de projet et de recherche de financement pour renforcer leur impact | ONG, partenaire technique et financier |
| | Instaurer un mécanisme d'appui financier ciblé (subventions de transport, garde d'enfants, appui à la documentation civile) pour lever les barrières économiques à la participation des jeunes | Bailleur de fond, partenaire technique et financier, ONG |
| | Mettre en place des forums de concertation semestriel réunissant des représentants de la communauté (groupes de femmes, associations de jeunes, personnes déplacées), les leaders traditionnels et religieux, et les responsables des collectivités territoriales. Ces forums auront pour objectif de coconstruire des solutions adaptées et d'assurer une rétroaction régulière sur la mise en œuvre des interventions, avec un accent particulier sur les besoins différenciés selon le sexe, l'âge et le statut de déplacement | CTD, partenaire technique et financier |

BIBLIOGRAPHIE

1. Comité Diocésain de Développement (CDD), ACADIR-Extrême Nord, & CCFD-Terre Solidaire. (2020). Rapport final RESILAC. Retrieved from <https://www.cddmaroua.org/images/articles/Rapport%20Resilac%20VF%20WebPrint.pdf>
2. Franck Cacharel, G. (2024). Rapport d'Analyse Rapide de genre Maroua, Octobre 2024 [Manuscrit non publié]
3. National Observatory on Climate Change (NOCC). (2025). Climate forecast bulletin for March, April and May 2025, Cameroon. Retrieved from <https://www.minader.cm/wp-content/uploads/2025/03/Climate-forecast-bulletin-MAM-2025.pdf>
4. Open Data for Africa. (n.d.). Données sur la population dans la région de l'Extrême-Nord. Retrieved from <https://www.opendataforafrica.org>
5. Programme National de Développement Participatif (PNDP). (n.d.). Plans communaux de développement. Retrieved from <http://www.pndp.org/plan-communaux-developpement.php?dest=plan&crc=30>
6. Wikipedia. (n.d.). Mindif. Retrieved from <https://en.wikipedia.org/wiki/Mindif>
7. Wikipedia. (n.d.). Tokombéré. Retrieved from <https://en.wikipedia.org/wiki/Tokombéré>

ANNEXES

Annexe 1: Tableau de répartition des tâches entre membres de ménages

| Nettoyage de la maison | Jeune Fille | Femme | Jeune Garçon | Homme |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Effectué par mon conjoint | 0,00% | 0,87% | 50,00% | 44,78% |
| Effectué par un autre membre de la famille | 17,53% | 14,72% | 15,96% | 15,65% |
| Je fais tout seul | 26,80% | 27,27% | 4,26% | 3,04% |
| Le plus souvent moi | 25,77% | 29,00% | 3,19% | 3,04% |
| Partagé avec mon conjoint ou un autre membre de la famille | 29,90% | 28,14% | 26,60% | 33,48% |
| Total général | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Collecte d'eau | Jeune Fille | Femme | Jeune Garçon | Homme |
| Effectué par mon conjoint | 0,00% | 0,43% | 56,38% | 50,43% |
| Effectué par un autre membre de la famille | 10,31% | 11,26% | 18,09% | 16,09% |
| Je fais tout seul | 30,93% | 31,17% | 2,13% | 2,17% |
| Le plus souvent moi | 25,77% | 29,00% | 3,19% | 1,74% |
| Partagé avec mon conjoint ou un autre membre de la famille | 32,99% | 28,14% | 20,21% | 29,57% |
| Total général | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Effectué par mon conjoint | 8,79% | 8,65% | 0,00% | 0,00% |
| Effectué par un autre membre de la famille | 8,79% | 9,62% | 1,14% | 2,83% |
| Je fais tout seul | 14,29% | 11,54% | 6,82% | 5,66% |
| Le plus souvent moi | 10,99% | 8,65% | 18,18% | 10,85% |
| Partagé avec mon conjoint ou un autre membre de la famille | 57,14% | 61,54% | 73,86% | 80,66% |
| Total général | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| S'occuper des animaux | Jeune Fille | Femme | Jeune Garçon | Homme |
| Effectué par mon conjoint | 1,32% | 4,37% | 9,52% | 7,58% |
| Effectué par un autre membre de la famille | 11,84% | 9,29% | 8,33% | 7,07% |
| Je fais tout seul | 15,79% | 14,21% | 10,71% | 7,07% |
| Le plus souvent moi | 31,58% | 28,96% | 14,29% | 13,13% |
| Partagé avec mon conjoint ou un autre membre de la famille | 39,47% | 43,17% | 57,14% | 65,15% |
| Total général | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Effectué par mon conjoint | 1,08% | 0,92% | 59,34% | 54,17% |
| Effectué par un autre membre de la famille | 3,23% | 3,69% | 4,40% | 3,24% |
| Je fais tout seul | 38,71% | 34,10% | 4,40% | 3,24% |
| Le plus souvent moi | 32,26% | 35,94% | 7,69% | 6,94% |
| Partagé avec mon conjoint ou un autre membre de la famille | 24,73% | 25,35% | 24,18% | 32,41% |
| Total général | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

Annexe 2 : Tableau d'appréhension de la participation pour certaines décisions dans les ménages

| Pratique de l'épargne | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
|--|-------------|-------|-------------|-------|---------------|
| Aucune participation | 2% | 4% | 5% | 3% | 3% |
| Consulté | 31% | 22% | 18% | 16% | 19% |
| Décision commune | 33% | 37% | 25% | 31% | 34% |
| Décision personnelle | 33% | 37% | 52% | 50% | 44% |
| Participation aux activités communautaires | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 4% | 8% | 11% | 9% | 9% |
| Consulté | 32% | 25% | 17% | 15% | 20% |
| Décision commune | 44% | 42% | 46% | 52% | 47% |
| Décision personnelle | 19% | 24% | 26% | 24% | 24% |
| Emprunt/crédit | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 4% | 5% | 5% | 3% | 4% |
| Consulté | 29% | 25% | 16% | 15% | 20% |
| Décision commune | 30% | 32% | 38% | 36% | 34% |
| Décision personnelle | 37% | 38% | 41% | 45% | 42% |
| L'usage de l'emprunt | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 4% | 5% | 6% | 4% | 4% |
| Consulté | 28% | 26% | 14% | 13% | 19% |
| Décision commune | 30% | 30% | 35% | 35% | 33% |
| Décision personnelle | 38% | 39% | 45% | 48% | 44% |
| Choix du type de propriété/logement | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 15% | 15% | 4% | 4% | 9% |
| Consulté | 31% | 22% | 17% | 12% | 17% |
| Décision commune | 19% | 24% | 22% | 27% | 25% |
| Décision personnelle | 22% | 20% | 52% | 50% | 36% |
| Logement acquis avant notre union | 13% | 20% | 5% | 7% | 13% |

| Travailler vous-même pour gagner de l'argent | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
|--|-------------|-------|-------------|-------|---------------|
| Aucune participation | 3% | 3% | 2% | 1% | 2% |
| Consulté | 24% | 22% | 13% | 14% | 18% |
| Décision commune | 36% | 37% | 32% | 33% | 35% |
| Décision personnelle | 36% | 38% | 53% | 52% | 45% |

| Vente d'actifs | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
|---|------------------------|--------------|------------------------|--------------|--------------------------|
| Aucune participation | 9% | 12% | 1% | 3% | 7% |
| Consulté | 31% | 25% | 17% | 16% | 20% |
| Décision commune | 36% | 40% | 38% | 36% | 38% |
| Décision personnelle | 24% | 23% | 43% | 45% | 35% |
| Accès aux soins de santé pour vous- même | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 2% | 2% | 1% | 0% | 1% |
| Consulté | 25% | 19% | 16% | 15% | 17% |
| Décision commune | 47% | 51% | 47% | 52% | 51% |
| Décision personnelle | 26% | 28% | 36% | 33% | 31% |
| Scolarisation des enfants | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 5% | 6% | 2% | 1% | 3% |
| Consulté | 22% | 19% | 15% | 15% | 17% |
| Décision commune | 53% | 58% | 57% | 62% | 60% |
| Décision personnelle | 20% | 17% | 25% | 22% | 19% |
| Gestion de la ration alimentaire | Jeune Femme | Femme | Jeune Homme | Homme | Total général |
| Aucune participation | 4% | 3% | 3% | 2% | 3% |
| Consulté | 23% | 19% | 13% | 13% | 16% |
| Décision commune | 48% | 52% | 49% | 57% | 54% |
| Décision personnelle | 25% | 25% | 35% | 29% | 27% |